Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

ardèche LE DEPARTEMENT

LA DRÔME LE DÉPARTEMENT

préparé en partenariat avec :

FB 07-26 FIBOIS ARDÈCHE - DRÔME

ATELIER 2 – mardi 12 octobre 2021

La nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020 et ses perspectives pour la filière forêt-bois

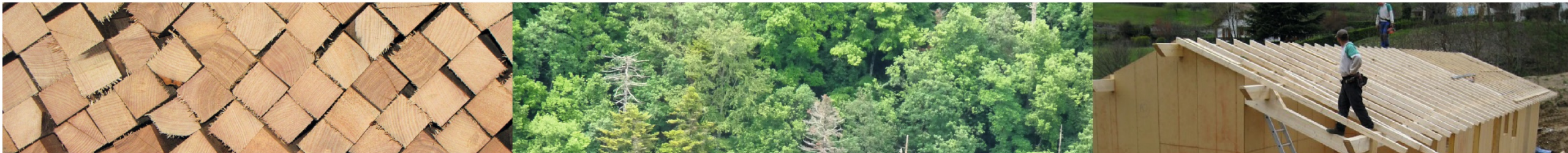

DÉROULÉ

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

1- Modalités d'application pratiques de la nouvelle RE 2020

par M. Bertrand BOUTEILLES, Responsable Qualité de la Construction, DDT de la Drôme

2- RE 2020, plus de matériaux biosourcés, plus de bois ! La filière française est-elle prête ?

Témoignage de M. Frédéric BLANC, Scieur dans la Drôme et élu de la Fédération Nationale du Bois

3- Retours d'expérience RE 2020 : expérimentation E+ C- pour la construction du collège en bois de Beaumont-lès-Valence

par M. Stéphane MAGNIN, Directeur des Bâtiments du Département de la Drôme

4- Boîte à outils spéciale RE 2020 pour le bois

par M. Jean-Pierre MATHÉ, Prescripteur Bois Construction, FIBOIS AURA

DÉROULÉ

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

ATELIER 2 – mardi 12 octobre 2021

La nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020 et ses perspectives pour la filière forêt-bois

1- Les modalités d'application pratiques de la nouvelle RE 2020

par M. Bertrand BOUTEILLES, Responsable Qualité de la Construction, DDT de la Drôme

RE 2020

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Éco-construire pour le confort de tous

Introduction à la réglementation environnementale 2020

Webinaires Ardèche-Drôme

7 et 12 OCTOBRE 2021

FILIÈRE FORÊT-BOIS

PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020
2. Principales évolutions RT2012 → RE2020
3. Méthodologie et performances
    3.1 Éléments de méthode
    3.2 Énergie
    3.3 Carbone
    3.4 Confort d'été

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020
2. Principales évolutions RT2012 → RE2020
3. Méthodologie et performances
    - 3.1 Éléments de méthode
    - 3.2 Énergie
    - 3.3 Carbone
    - 3.4 Confort d'été

Objectifs

- **Améliorer la performance énergétique et réduire les consommations**
  - La RE2020 va au-delà des exigences de la RT2012
  - Renforcer la sobriété énergétique à travers le Bbio (performance de l'enveloppe du bâtiment)
  - Systématiser le recours à la chaleur renouvelable

- **Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs**
  - Prise en compte des émissions de carbone du bâtiment sur son cycle de vie
  - Incitation au recours à des modes constructifs peu émetteurs en carbone ou qui permettent de le stocker
  - Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles

- **Construire des logements adaptés aux conditions climatiques futures**
  - Objectif de confort d'été
  - Prise en compte des épisodes caniculaires

- **Assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les logements**

- **Favoriser les produits issus du réemploi**

Calendrier

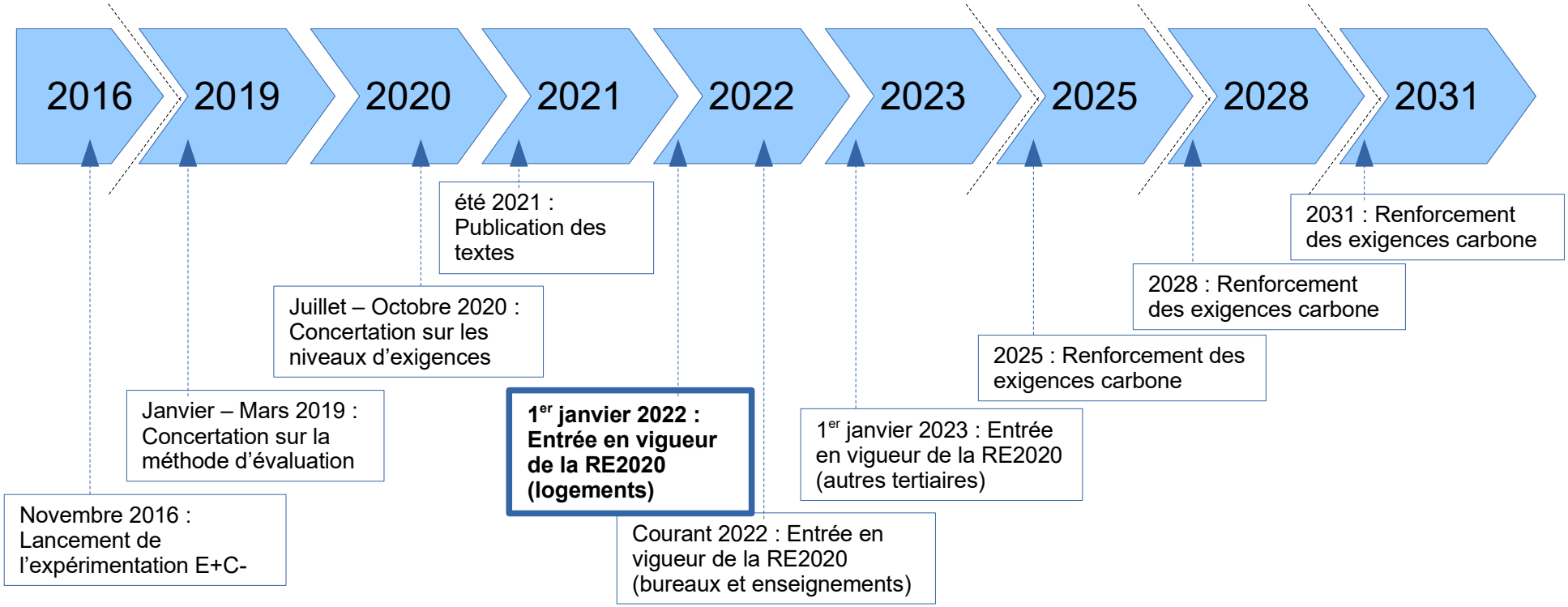
2016
2019
2020
2021
2022
2023
2025
2028
2031
Novembre 2016 : Lancement de l'expérimentation E+C-
Janvier – Mars 2019 : Concertation sur la méthode d'évaluation
Juillet – Octobre 2020 : Concertation sur les niveaux d'exigences
été 2021 : Publication des textes
1er janvier 2022 : Entrée en vigueur de la RE2020 (logements)
Courant 2022 : Entrée en vigueur de la RE2020 (bureaux et enseignements)
1er janvier 2023 : Entrée en vigueur de la RE2020 (autres tertiaires)
2025 : Renforcement des exigences carbone
2028 : Renforcement des exigences carbone
2031 : Renforcement des exigences carbone

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020

2. Principales évolutions RT2012 → RE2020

3. Méthodologie et performances

3.1 Éléments de méthode

3.2 Énergie

3.3 Carbone

3.4 Confort d'été

Principes de la RT2012 → Évolutions RE2020

1 / 2

➢ Les bases RT2012 conservées

- Les 5 usages : chauffage, refroidissement, éclairage, production ECS et auxiliaires (pompes et ventilateurs)
- La méthode de calcul de la performance énergétique utilise la plupart des algorithmes de calcul de la RT2012

➢ Les ajouts de la RE2020

- Nouvelle surface de référence : la SHAB pour le résidentiel et la SU pour le tertiaire
- Ajout aux consommations d'électricité :
  - déplacement des occupants à l'intérieur du bâtiment (ascenseurs, escalators)
  - système d'éclairage et de ventilation pour les parking
  - éclairage de parties communes dans les logements collectifs
- Mise à jour des scénarios météorologiques : nouvelle année de référence, modifications de stations météo, insertion d'une séquence caniculaire pour le calcul du confort d'été

Principes de la RT2012 → Évolutions RE2020

2 / 2

➢ **Les ajouts de la RE2020**

- Evolution du coefficient de conversion en énergie primaire de l'électricité : 2,58 → 2,3
- Prise en compte systématique des besoins en refroidissement
- Pénalisation forfaitaire des consommations de refroidissement
- De nouveaux scénarios d'occupation
- Ajustement et mises en cohérence de la méthode de calcul

Les niveaux de performances calculés en RE2020 ne sont pas directement comparables à ceux calculés en RT2012

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020

2. Principales évolutions RT2012 → RE2020

3. Méthodologie et performances

3.1 Éléments de méthode

3.2 Énergie

3.3 Carbone

3.4 Confort d'été

Périmètre spatial et temporel

➢ **Périmètre spatial :**

- Utilisation d'une surface de référence (surface habitable-SHAB pour les logements ou surface utile-SU pour les autres usages).
- Périmètre du permis de construire (le bâtiment et la parcelle).

➢ **Périmètre temporel :**

- Après la remise en état de la parcelle jusqu'à la démolition (pas de prise en compte de la démolition d'un bâtiment existant ou de la dépollution de la parcelle).
- Étude sur la Période d'Étude de Référence (PER), **fixée à 50 ans.**

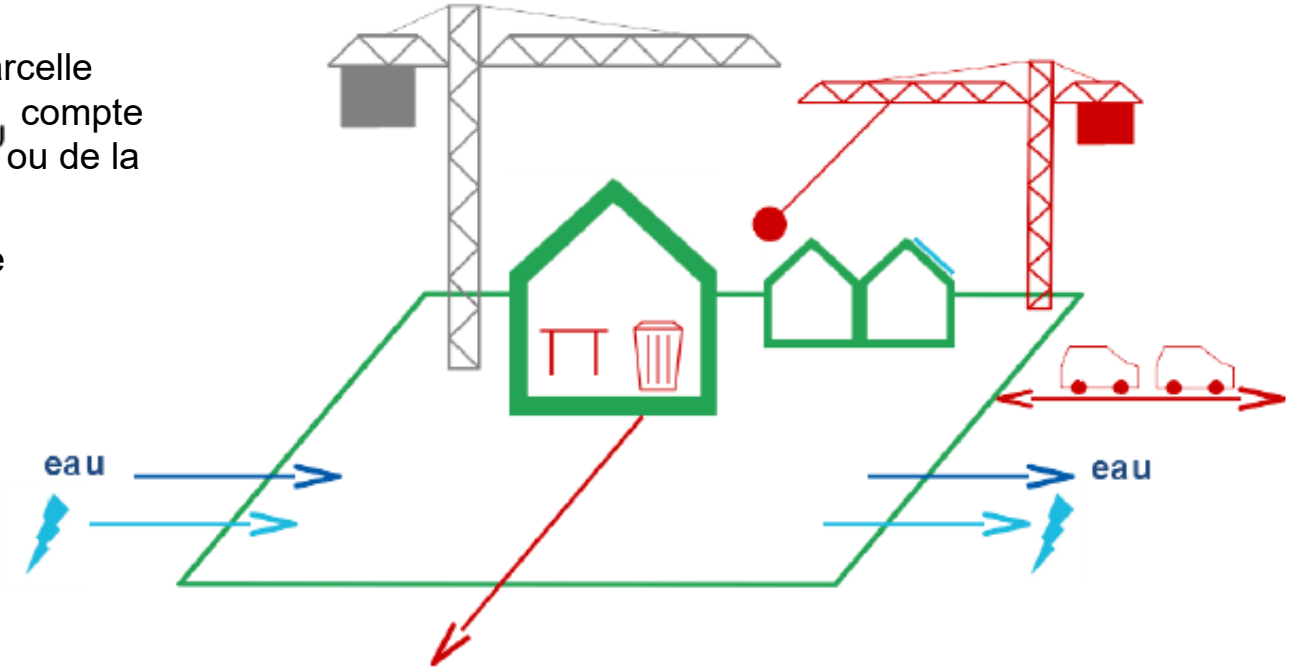

Les 6 indicateurs objets d'exigences

ENERGIE

Bbio : besoins Bioclimatiques

Cep : conso. en énergie primaire

Cep,nr : conso. en énergie primaire non renouvelable

CARBONE

$Ic_{construction}$:
Impact sur le chgt. clim. des matériaux
+ équipements
+chantier (mise en œuvre)

CONFORT D'ETE

Degrés-heures :
Nbre de degrés
X
Nbre d'heures d'inconfort
En période estivale

$Ic_{énergie}$: Impact sur le changement climatique des consommations d'énergie

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020

2. Principales évolutions RT2012 → RE2020

3. Méthodologie et performances

3.1 Éléments de méthode

3.2 Énergie

3.3 Carbone

3.4 Confort d'été

BBIO besoin bioclimatique

1 / 3

➢ **Le Bbio** :

Il est exprimé en points, il valorise la conception du bâti indépendamment des systèmes énergétiques
→ caractérise la qualité du bâti : isolant, conception, orientation…
Prise en compte des besoins du bâtiment pour

- le chauffage
- l'éclairage
- **le refroidissement**

➢ **Modulations :**

En fonction de la zone géographique et de l'altitude, **de la présence de combles aménagés**, de la **surface** du bâtiment (SHAB), évolution de la contrainte de l'exposition au bruit.

➢ **Objectifs :**

Diminution de 30 % par rapport à la RT 2012 dans le cas général (après prise en compte de l'intégration des besoins de refroidissement) ;

Diminution de 20 % pour les petites surfaces (<70m² pour les maisons individuelles et <500m² pour les logements collectifs).

BBIO : exigences RE2020

2 / 3

➢ **Exigences sur le $Bbio_{max}$ valables pour toute la durée de la RE2020**

Avec Shab = 100m2
Altitude < 400m
Aucune exposition particulière au bruit

Usage du bâtiment	Bbio_maxmoyen (points)
Maisons individuelles ou accolées	63
Logements collectifs	65
Bureaux	
Enseignement	

Bbio_maxmoyen (points)	Drôme - Ardèche (H2d)
< 400 m	65
400 m – 800 m	78
> 800 m	91

BBIO : positionnement RT2012

3 / 3

➢ **Observatoire de la performance énergétique (RT2012)** :

Gain Bbio	MI	LC
<-40 %	4%	14%
-40 % à -30 %	7%	16%
-30 % à -20 %	17%	22%
-20 % à -10 %	29%	24%
-10 % à -0 %	43%	24%

- 11 % des MI construites selon la RT2012 atteignent un Bbio -30 % (c'est le cas de 70 % des MI chauffées à l'effet Joule)
- 30 % des LC construits selon la RT2012 atteignent un Bbio -30 % (c'est le cas de 84 % des LC chauffées à l'effet Joule)

L'objectif d'un Bbio -30 % paraît à la fois atteignable et plus ambitieux que les exigences RT2012

Cep : consommation d'énergie primaire

➢ **Le Cep :**

- Exprimé en kWep/m²/an, Le Cep caractérise l'efficacité des systèmes énergétiques en réponse au besoins du bâtiment ;

➢ **Ce qui est comptabilisé :**

- Les usages de la RT2012 : chauffage, refroidissement, ECS, éclairages, auxiliaires (ventilation, distribution)

- Des usages supplémentaires : éclairage et ventilation des parkings, éclairage des parties communes (LC), ascenseurs et escalators

- En l'absence d'un système de climatisation, prises en compte d'un forfait de consommation de froid en cas d'inconfort d'été significatif

➢ **Ce qui n'est pas comptabilisé :**

- Énergie produite en autoconsommation sur le bâtiment ou la parcelle

Cep,nr : consommation d'énergie primaire

➢ **Le Cep,nr :**

- Nouvel indicateur de la RE2020
- comptabilise uniquement les consommations énergétiques non renouvelables

➢ **Objectif :**

- Inciter à utiliser de la chaleur renouvelable et de récupération (bois, réseau de chaleur), ou à produire des ENR, et contraindre à limiter le recours aux autres sources d'énergie

Cep et Cep,nr : coefficients de conversion

- **L'énergie finale** (kWh_{ef}) : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final

- **L'énergie primaire** (kW_{ep}) : quantité d'énergie consommée nécessaire à la production de l'énergie finale

- **Coefficient de conversion** : Énergie finale / Énergie Primaire

Type d'énergie importée	Coefficient Cep,nr	Coefficient Cep
Pétrole, gaz, charbon	1	1
Électricité	2,3	2,3
Réseau de chaleur urbain (chaud)	1 – Ratio d'EnR&R	1
Bois	0	1
Énergie renouvelable captée	0	0

Cep et Cep,nr : ex. chauffage au bois

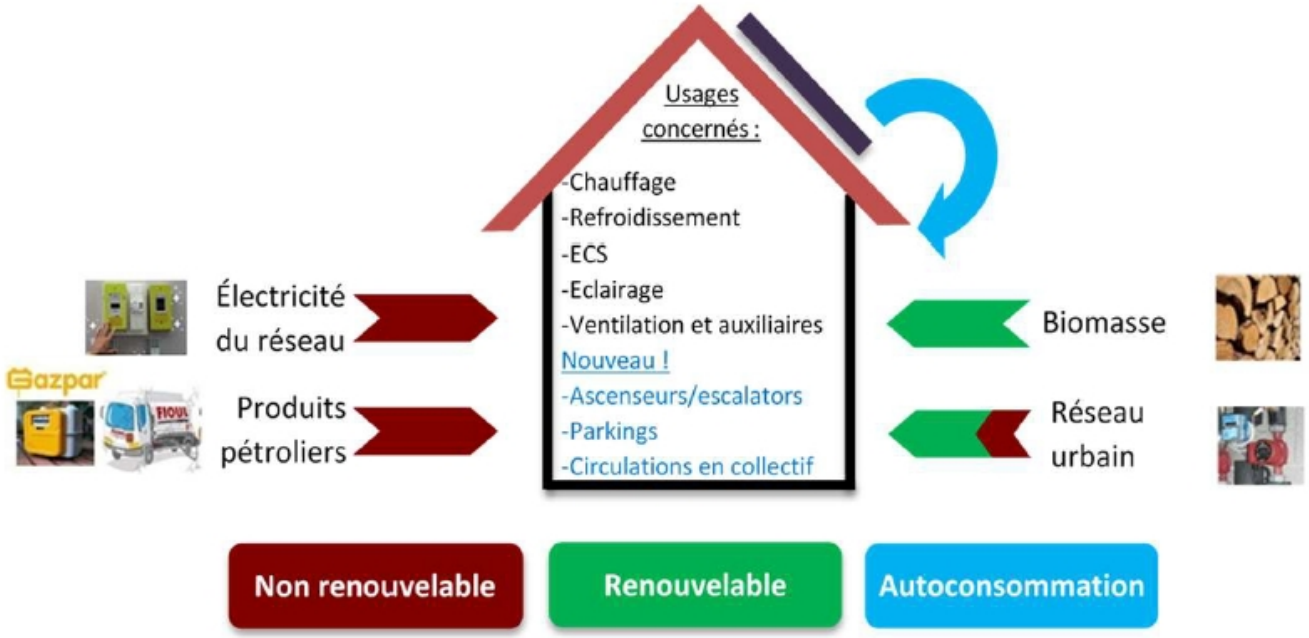

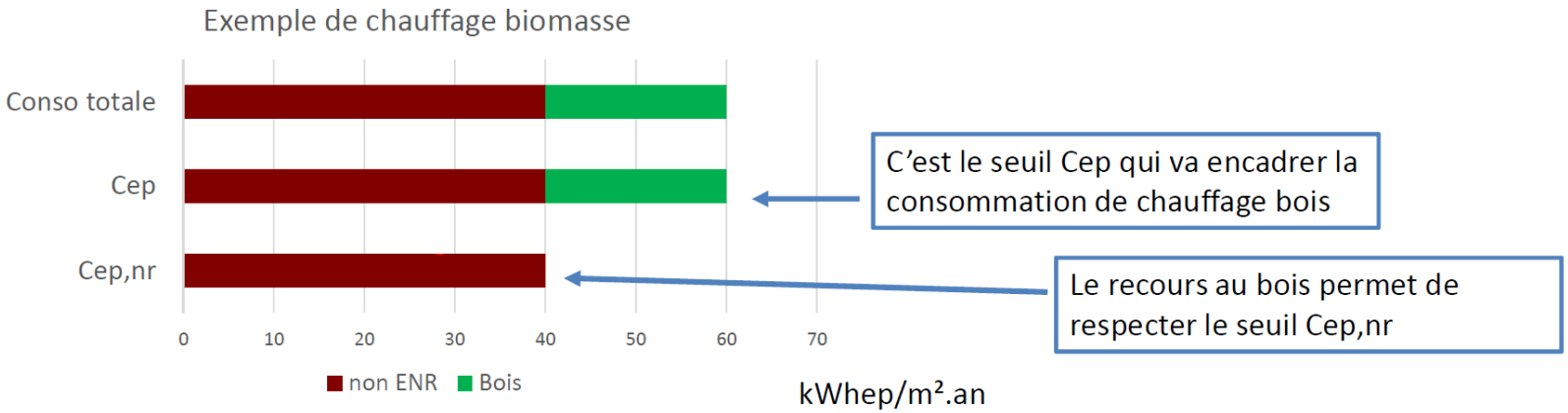

Cep / Cep,nr : exigences RE2020

➢ **Exigences sur le Cep_{max} et Cep,nr_{max}** (kWh/m2/an)

Valeurs des coefficients moyens

Usage du bâtiment	Cep, nr_maxmoyen (kWh/(m².an))	Cep_maxmoyen (kWh/(m².an))
Maisons individuelles ou accolées	55	75
Logements collectifs	70	85
Bureaux		
Enseignement		

Cep_maxmoyen (kWh/(m².an))	Drôme - Ardèche (H2d)
< 400 m	76,5
400 m – 800 m	89,25
> 800 m	110,5

Cep : positionnement RT2012

- **Observatoire de la performance énergétique (RT2012)** :

Gain Cep	MI	LC
<-40 %	1%	2%
-40 %--30 %	4%	5%
-30 %--20 %	16%	16%
-20 %--10 %	29%	34%
-10 %-0 %	49%	43%

Autant en MI qu'en LC, les bâtiment actuels sont plus proches de l'exigence RE2020 CEP max que BBIO max

L'objectif d'un Cep d'environ -10 % paraît à la fois atteignable et plus ambitieux que les exigences RT2012

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020

2. Principales évolutions RT2012 → RE2020

3. Méthodologie et performances

3.1 Éléments de méthode

3.2 Énergie

3.4 Carbone

3.4 Confort d'été

Carbone : objectifs et enjeux

- **Objectifs :**
  - La RE2020 permet de répondre à deux objectifs de la SNBC : réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone
  - réduction de 50 % d'émission de GES liées aux consommations d'énergie des bâtiments

- **S'inscrire dans la trajectoire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC)**
  - Phase d'appropriation 2022-2024
  - **Réduction progressive par seuils 2022 / 2025 / 2028**
  - En 2031 : -35 % par rapport au niveau de référence actuel

Carbone : l'Analyse du Cycle de Vie

La RE2020 évalue les impacts de toutes les contributions (composants, énergie, eau, chantier, parcelle).

2 indicateurs sont réglementés :
Ic construction (composant+chantier)
Ic énergie

Carbone : Principe de la méthode de calcul

- **Quantité :** quantités de composants, d'énergie, d'eau consommées...

- **Données env. :** disponibles sur la base de données Inies

- **Impacts :**
  - $Ic_{construction}$ et $Ic_{énergie}$
  - Valeurs maximales des Impacts réglementées de **manière progressive** dans le temps

$Ic_{énergie}$ Impact climat de la conso. énergie

➢ **$Ic_{énergie}$**

Il est exprimé en kg éq/ CO2/m².
Cet indicateur évalue l'impact sur le changement climatique de la consommation des énergies pendant la durée de vie du bâtiment (50 ans, et dans le même périmètre des usages que pour le Cep)

➢ C'est un indicateur qui s'exprime par une performance en gaz à effet de serre CO2/m² et qui mesure la performance des consommations d'énergie

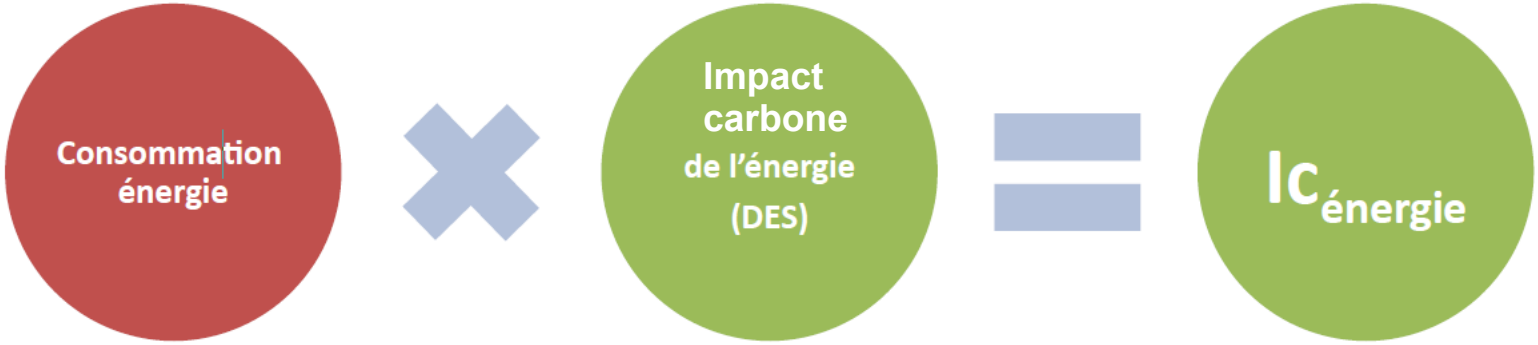

$Ic_{énergie}$ Facteurs d'émissions GES / énergie

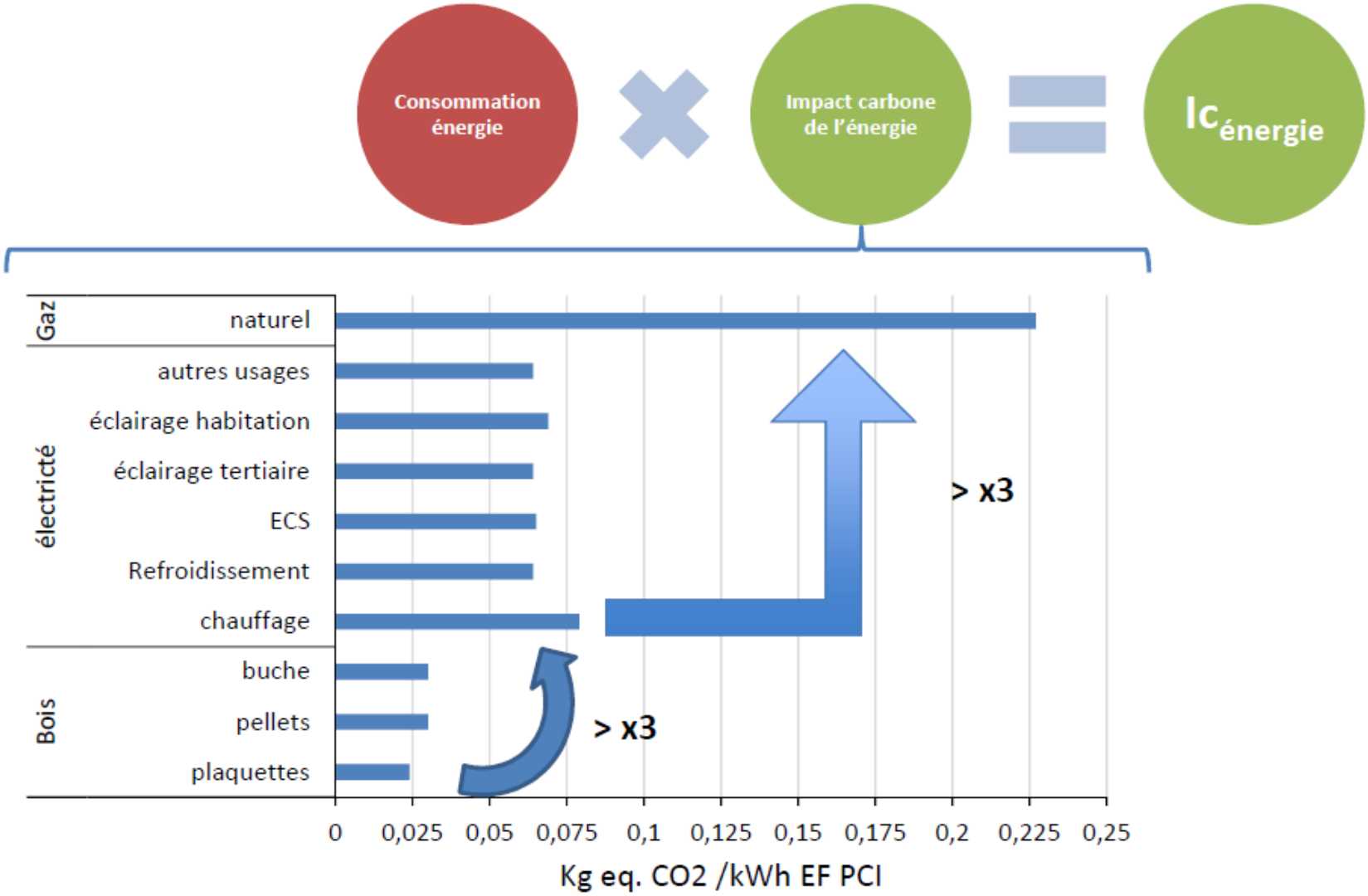

Ic énergie Evolution des seuils

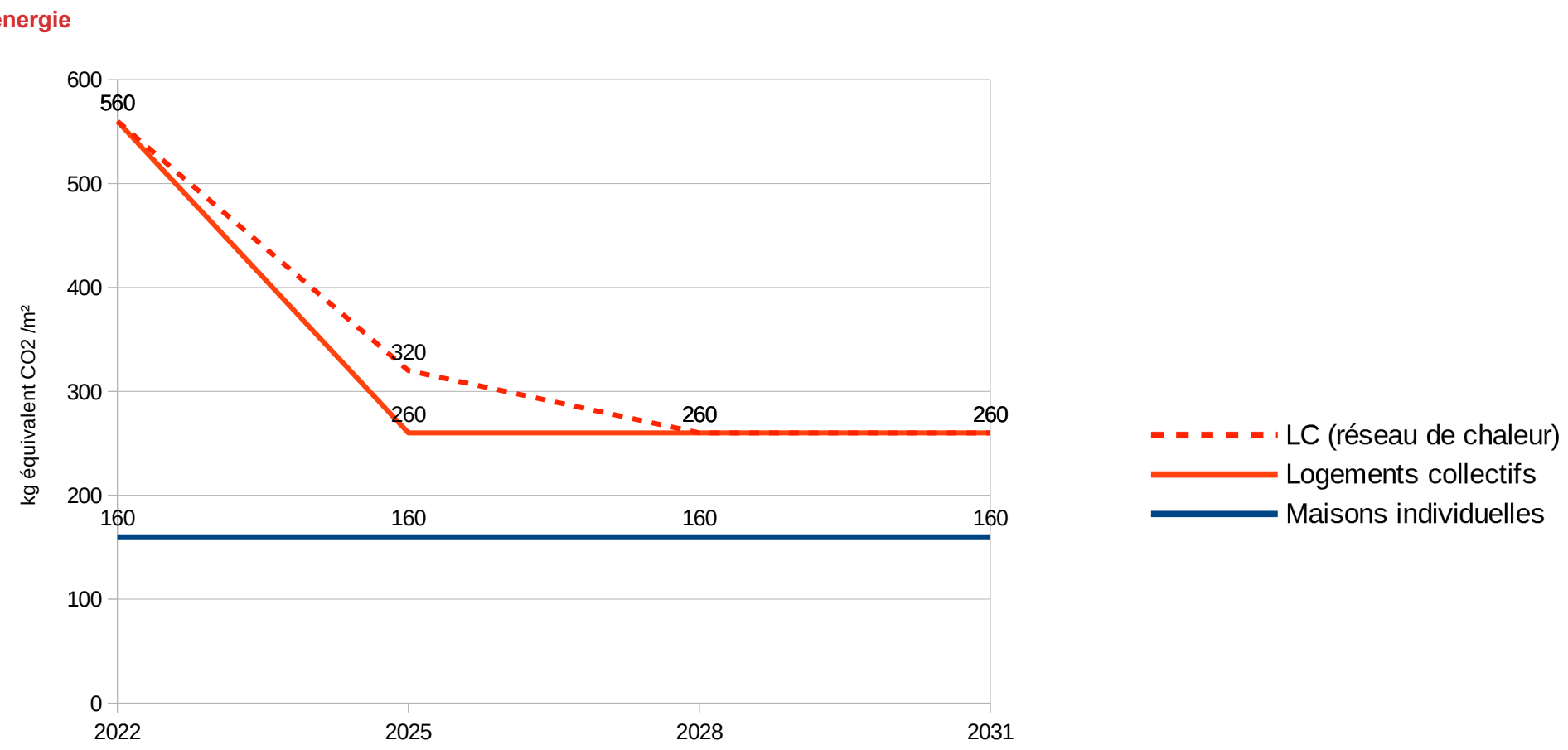

$Ic_{énergie}$ Exemple pour LC 3 étages (890m2)

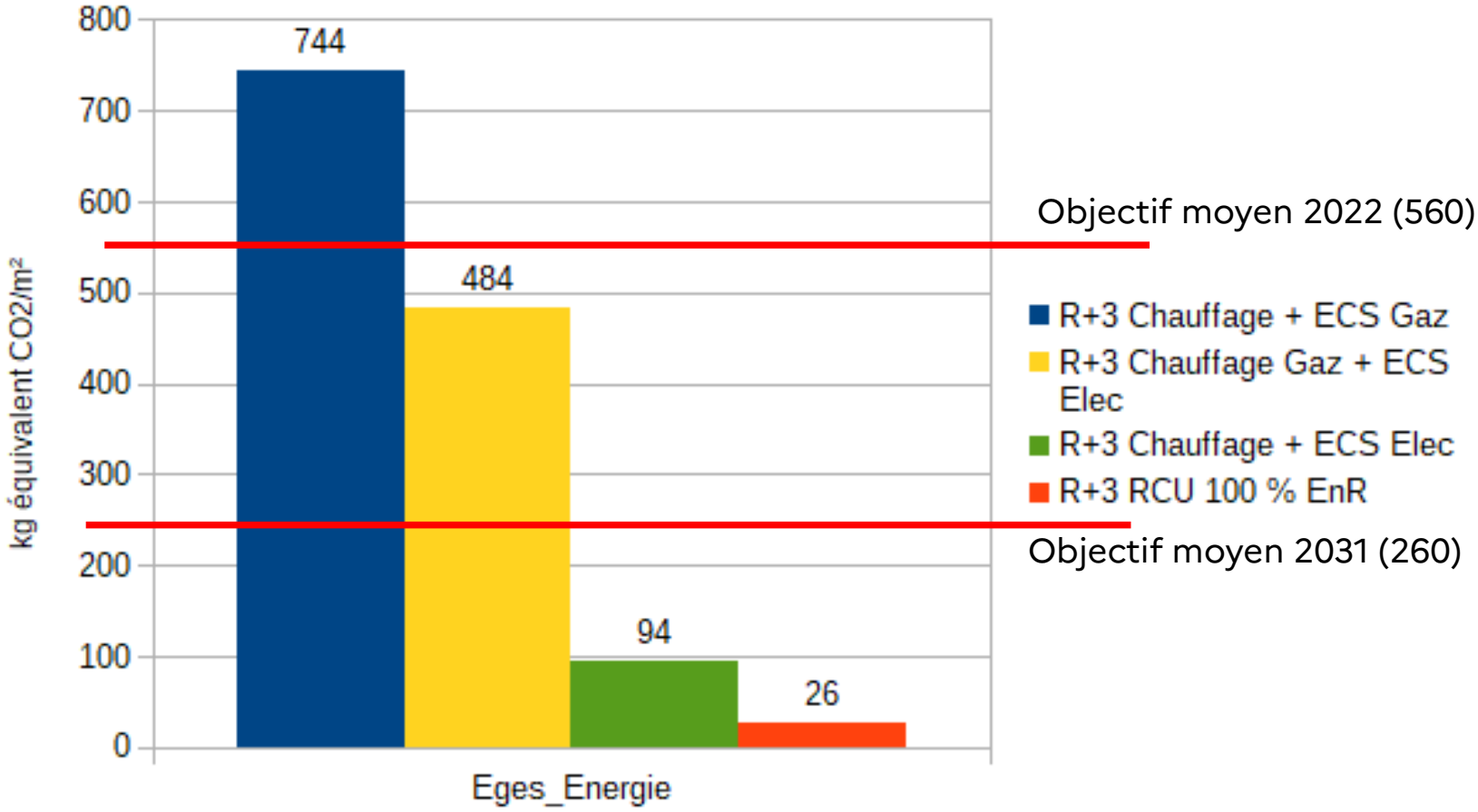

$Ic_{construction}$ Impact de la construction

➢ $Ic_{construction}$

Il est exprimé en kg éq/ CO2/ SHAB (ou SU)
Cet indicateur renseigne sur les gaz à effet de serre des composants du bâtiment et de leur mise en œuvre lors de la phase chantier.

Ic construction

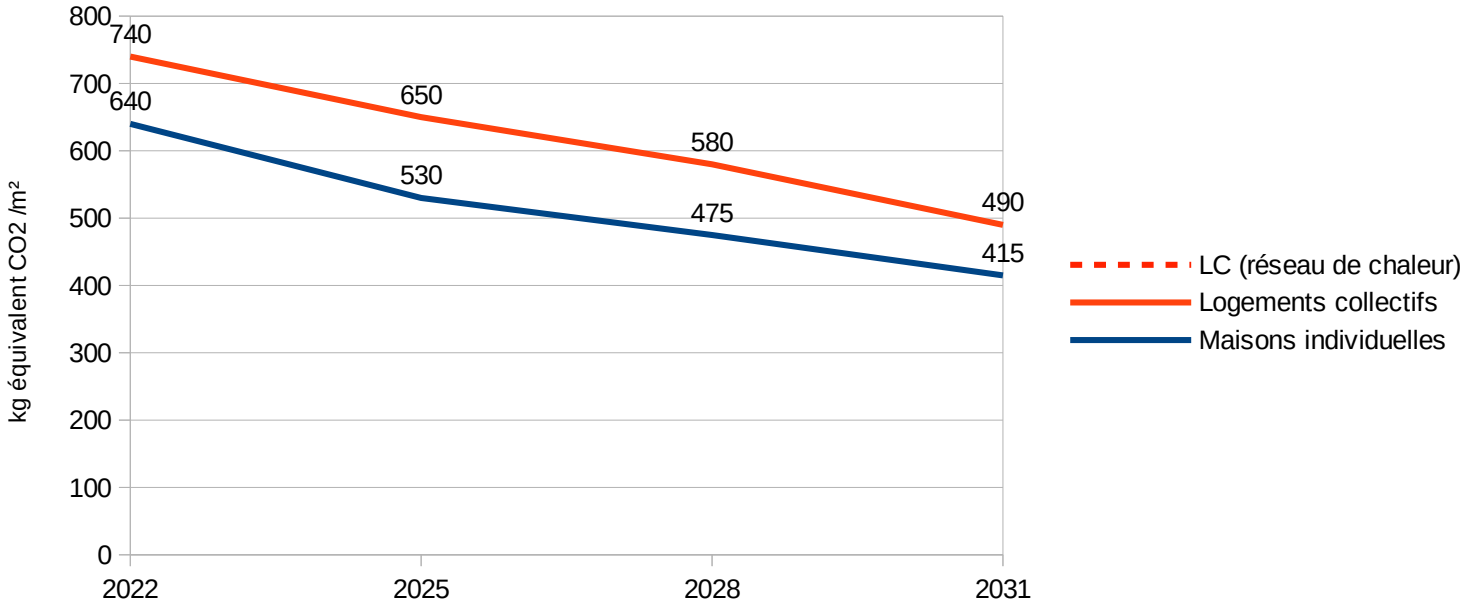

$Ic_{construction}$ Exemple pour LC 7 étages (3670 m2)

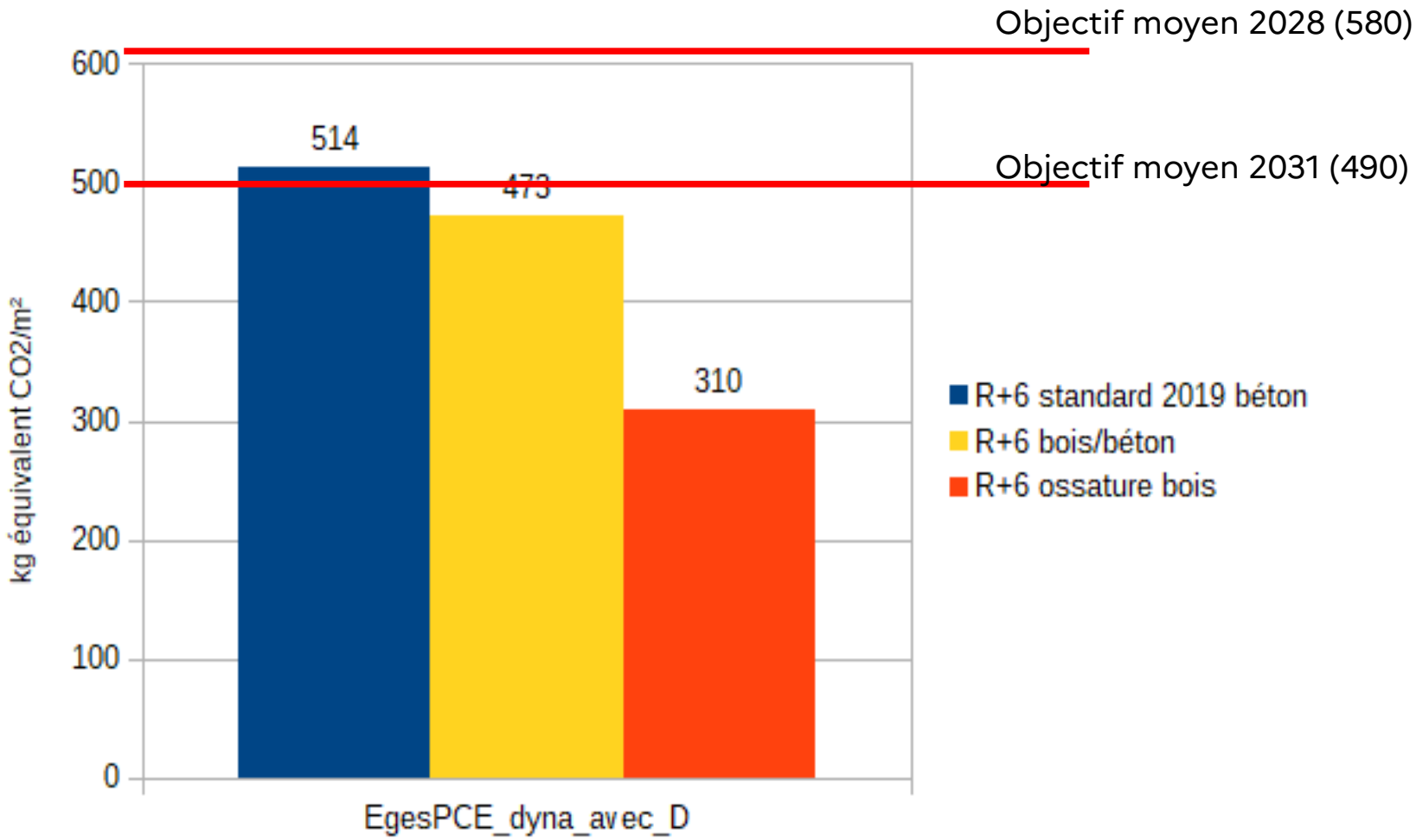

Source : données GT modélisateur

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de la RE2020

2. Principales évolutions RT2012 → RE2020

3. Méthodologie et performances

3.1 Éléments de méthode

3.2 Énergie

3.4 Carbone

3.4 Confort d'été

Confort d'été

➢ **Indicateur Degrés-Heures d'inconfort:**

- Évalue l'inconfort perçu par les habitants pendant la période estivale et des épisodes caniculaires
- Nombre d'heures dans l'année durant lesquelles le bâtiment dépasse les températures de confort adaptatif (28° le jour / 26° la nuit) multiplié par l'écart entre la température de confort et la température opérative.
- le DH est un compteur qui cumule sur l'année, chaque degré heure ressenti inconfortable de chaque heure
- l'indicateur est calculé en désactivant le système de climatisation

➢ **Ce qui est comptabilisé :**

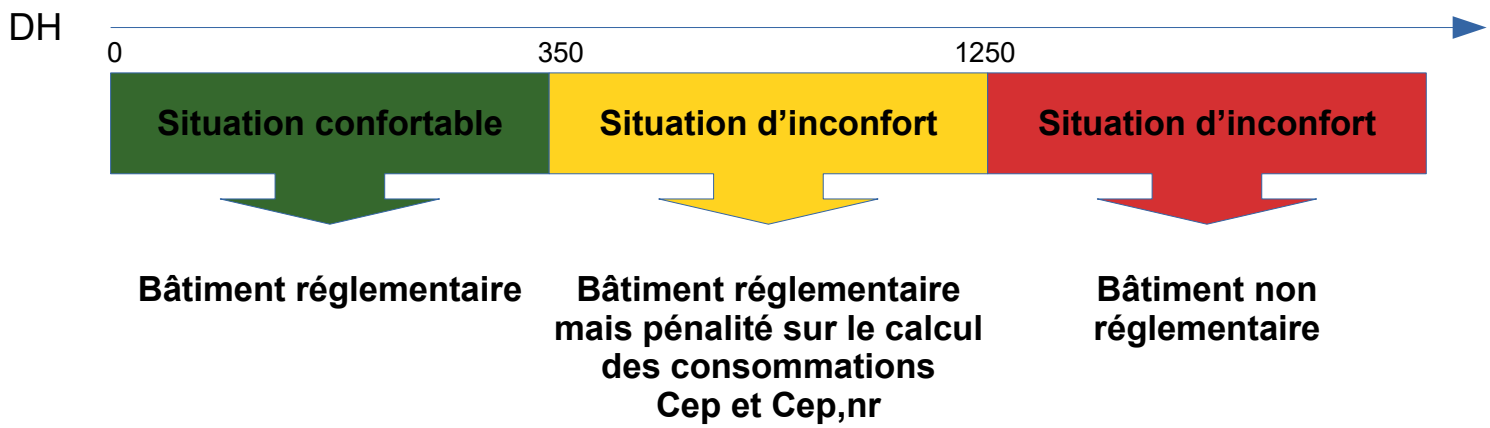

Au 1er janvier 2022

➢ Même principes que pour la RT2012 : lors du dépôt de PC, création d'attestations sur le site rt-re-batiment-developpement-durable.gouv.fr

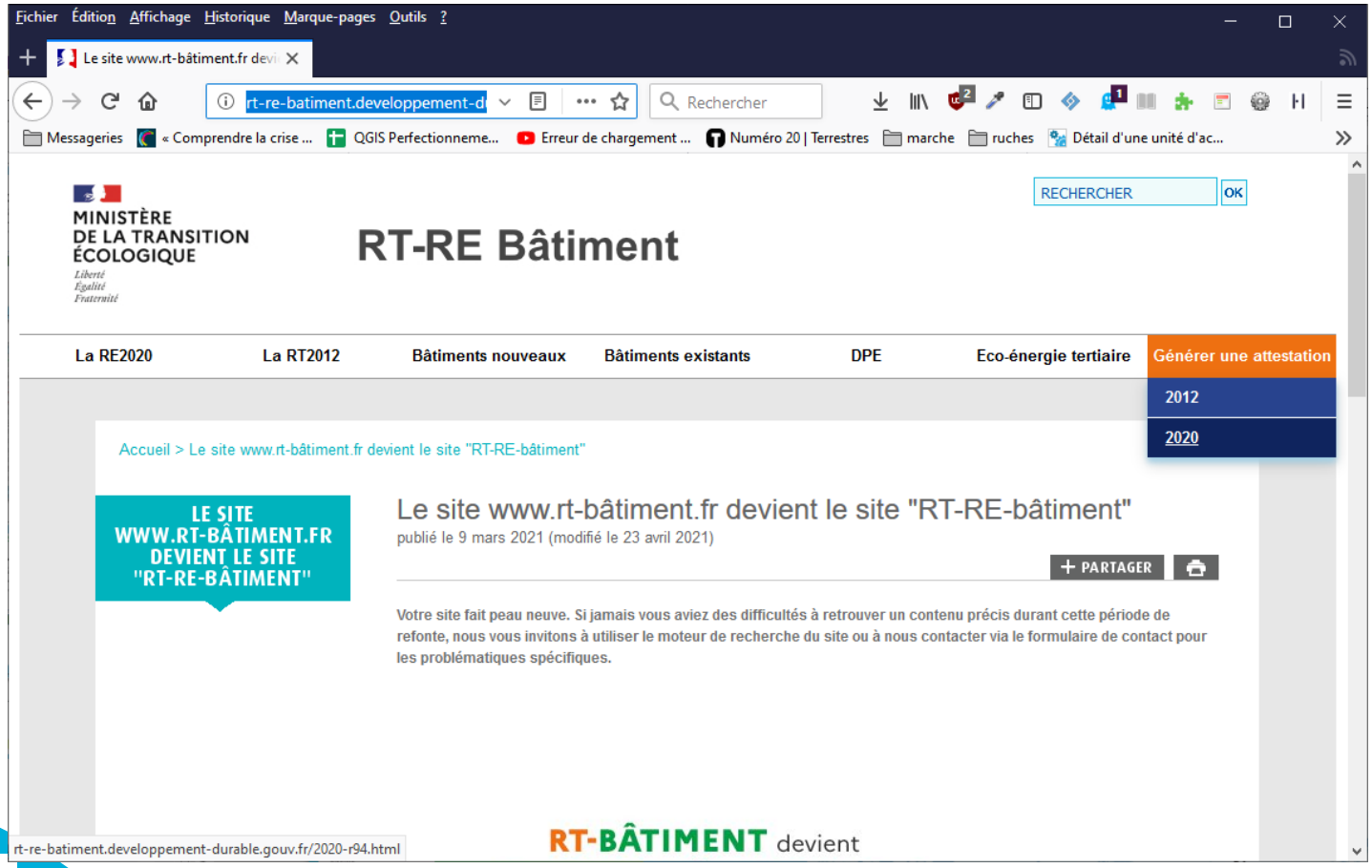

En bref

RThermique → REnvironnement

→ Performance énergétique
→ Impact sur le climat
→ Adaptation au climat futur (été)
→ Périmètre spatio – temporel

→ Habitations au 1er janvier 2022
→ Tertiaire en 2023

Merci de votre attention

Bertrand BOUTEILLES
bertrand.bouteilles@drome.gouv.fr

DDT 26
Pôle Qualité de la Construction

Contrôle de la construction
Dotations État – Rénovation thermique des bâtiments
Santé - bâtiment

DÉROULÉ

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

ATELIER 2 – mardi 12 octobre 2021

La nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020 et ses perspectives pour la filière forêt-bois

2- RE 2020, plus de matériaux biosourcés, plus de bois ! La filière française est-elle prête ?

Témoignage de M. Frédéric BLANC, Scieur dans la Drôme et élu de la Fédération Nationale du Bois

DÉROULÉ

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

ATELIER 2 – mardi 12 octobre 2021

La nouvelle Règlementation Environnementale RE 2020 et ses perspectives pour la filière forêt-bois

3- Retours d'expérience RE 2020 : expérimentation E^+ C- pour la construction du collège en bois de Beaumont-lès-Valence

par M. Stéphane MAGNIN, Directeur des Bâtiments du Département de la Drôme

Retours d'expérience sur l'application du test des calculs E+ C- de la RE2020 pour la construction du Collège en bois de Beaumont- lès-Valence

par M. Stéphane MAGNIN,

Directeur des Bâtiments du Département de la Drôme

LA DRÔME – LE DÉPARTEMENT

Le collège en Bois des Alpes de Beaumont-lès-Valence
Un collège passif

Une volonté d'atteindre à l'époque des performances énergétiques optimales pour se rapprocher au mieux de la RE2020

• environ **900 m³ de bois local utilisé** (Bois des Alpes)

• **conception bioclimatique** qui permet de bénéficier de la chaleur gratuite du soleil tout en se protégeant du vent du nord

• utilisation de l'éclairage naturel : les classes sont ainsi éclairées sur les deux façades, les couloirs sont extérieurs donc non éclairés et non chauffés

• le bâtiment utilise **deux types d'énergies renouvelables:**

- le bois granulé qui assure le chauffage du site sans appoint.

- le solaire avec 730m² de photovoltaïque et du solaire thermique pour l'eau chaude des logements

• recours à **un puit canadien** pour que l'air neuf amené dans les espaces soit à une température constante pour l'ensemble de l'année

• forte **isolation** et forte **étanchéité à l'air**

Le label E+C- pour préfigurer la nouvelle Réglementation Environnementale RE2020

Lancement de l'expérimentation du label **« énergie-carbone », label E+C**-, par le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie et le Ministère du Logement en 2016

Le label évalue la performance énergétique et la performance environnementale de bâtiments neufs

Objectif de l'expérimentation du label E+C- :

sensibiliser les acteurs au référentiel « Énergie – Carbone » qui constitue le socle commun pour l'élaboration des Analyses de cycle de vie (ACV) du bâtiment

Le label E+C- en test au collège de Beaumont pour la mise en place de la RE2020

Test des méthodes de calcul sur des cas pratiques de bâtiments, dont le collège de Beaumont-lès-Valence

Afin d'accompagner cette expérimentation, l'ADEME a lancé le programme OBEC, qui avait pour objectifs :

- la capitalisation des résultats obtenus (retours d'expérience, calculs des indicateurs, études de sensibilité…) ;

- l'alimentation de l'observatoire en données Énergétiques, environnementales et économiques (EEE) de bâtiments

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Programme Objectif bâtiment énergie-carbone (OBEC)

Analyse des performances énergétiques du Collège de Beaumont

- Besoins en chauffage limités grâce une mise en place d'une enveloppe thermique performante;
- Isolation importante (laine de bois) et menuiseries double ou triple vitrage selon les orientations,
- Ventilation double flux à récupération de chaleur en hiver pour les parties administration;
- Ventilation naturelle assistée en hiver et mi-saison dans les classes;
- Présence d'une chaufferie bois granulés sans appoint ou secours gaz;
- mise en place de plus de 700m² de panneaux photovoltaïques

RESULTATS - > Performances énergétiques du Collège de Beaumont

- **niveau Energie 4** sur le bâtiment du collège où sont installés les panneaux photovoltaïques,

- **niveau Energie 2** sur le bâtiment Administratif-logements-salle polyvalente,

- **Après 3-4 ans d'exploitation** :

Production solaire : 140 MWh/an

Consommation bois chaleur : 45 tonnes de granulés (180MWh/an) soit 32 kWh/m² au lieu des 18 kWh/m² calculé

Consommation électrique : 160 MWh soit 28 kWh/m² au lieu des 34 kWh/m² (conventionnel et non conventionnel)

Ces consommations peuvent être améliorées par une exploitation plus rigoureuse. Actuellement en cours.

Programme Objectif bâtiment énergie-carbone (OBEC)

Analyse des performances environnementales du collège

Le principe constructif du bâtiment repose sur un **mixte bois-béton** avec notamment la mise en oeuvre de façades bois

L'indicateur Eges= émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) par m² de surface de plancher sur le cycle de vie **= contenu carbone total**

↳ **1 697 kg eq. CO2/m²**

91% de l'impact carbone total est dû au contributeur Produits de Construction et Equipements (Eges PCE);

5% est dû au contributeur Consommations d'énergie;

3% est dû au contributeur Chantier et Consommations;

1% est dû aux rejets d'eau

➢ Les indicateurs **Eges et Eges PCE** de l'opération sont **au-dessus des niveaux maximum** définis pour atteindre le niveau C1

Analyse des résultats des impacts Carbone du Collège

Les impacts carbones sont principalement portés par:

- **les lots techniques** (28% des émissions de GES)
- les lots **Façades et Menuiseries extérieures** (21%),
- le lot **Superstructure** (13%)
- le lot **Cloisonnement-doublage** (12%)

Les fiches par défaut **panneaux photovoltaïques** et **CVC** représentent à eux seuls respectivement **14% et 10% de l'impact carbone total de l'indicateur Eges PCE**

Impact Eges PCE

Répartition des fiches représentants 80 % de l'impact Eges PCE

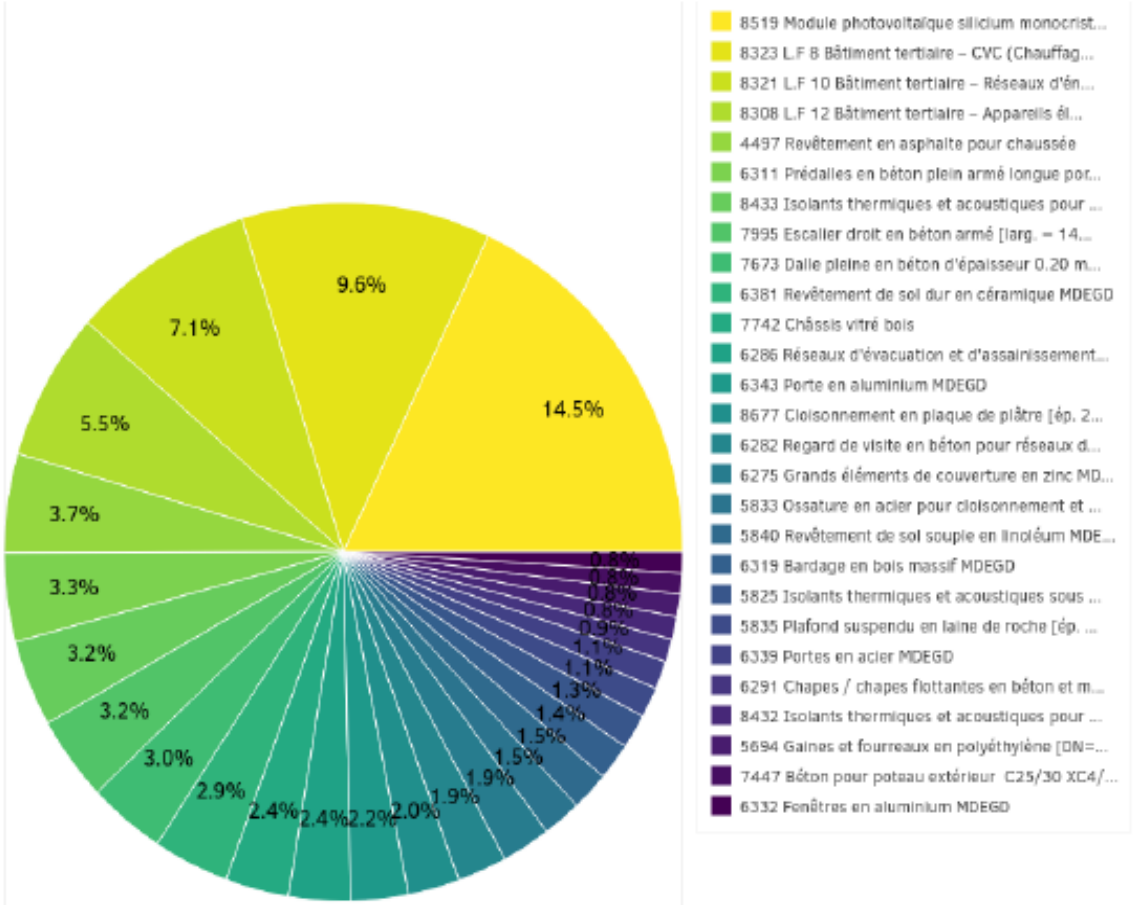

Conclusion: une expérimentation utile !

Merci pour votre attention !

DÉROULÉ

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

RE 2020 Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

ATELIER 2 – mardi 12 octobre 2021

La nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020 et ses perspectives pour la filière forêt-bois

4- La boîte à outils spéciale RE 2020 pour le bois

par M. Jean-Pierre MATHÉ, Prescripteur Bois Construction, FIBOIS AURA

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FIBOIS 07-26 ARDÈCHE - DRÔME

La réglementation environnementale 2020

Une opportunité pour la filière bois

Webinaire assises de la filière forêt bois Drôme-Ardèche

12 octobre 2021

Avec le soutien

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE www.franceboisforet.fr

LA DRÔME LE DÉPARTEMENT

ardèche LE DÉPARTEMENT

Ordre du jour

1/ La construction durable en 2020 : éléments de contexte

- ⇒ Labels et réglementation.
- ⇒ Préparation de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020)

2/ L'importance des données environnementales pour vos marchés

- ⇒ ACV - Les données environnementales des produits et composants : un préalable au FDES.
- ⇒ FDES : leur rôle et importance dans le bilan environnemental des bâtiments.
- ⇒ FDES : quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

3/ La stratégie développée par la filière forêt-bois

- ⇒ Où en est la filière bois ? FDES – Calculatrice carbone - Configurateur – Outils de communication
- ⇒ La marque Bois de France
- ⇒ Actions de Fibois AuRA auprès des entreprises de la filière

4/ Temps d'échange sur vos besoins

Point 1

La construction durable en 2020 :
éléments de contexte

Contexte

COP21 · CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Limiter à + 1,5 °C de réchauffement climatique (2050)

Protéger la biodiversité

Préserver les ressources
(eau, énergie, matières premières)

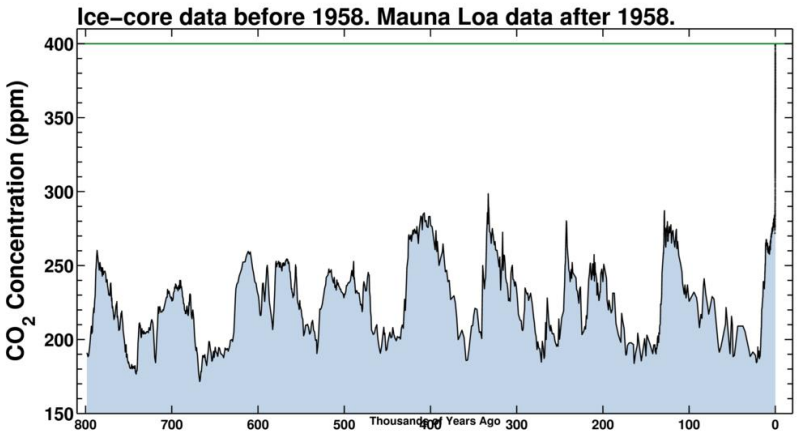

Objectifs

- **Réduire les consommation d'énergie** tous usages en exploitation
- **Réduire les émissions de GES** (CO_2) issues de l'énergie et des matériaux de construction
- **Réduire nos consommations** de matières premières et source d'énergie non-renouvelables

Objectifs Paquet Energie Climat - Europe

D'ici 2030

- Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** d'au moins 40 % / aux niveaux de 1990
- Porter la part des **énergies renouvelables** à au moins 32 %
- Améliorer l'**efficacité énergétique** d'au moins 32,5 %

Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte - France

	2030	*2050*
Gaz à effet de serre	**- 40%**	**- 75%**
Economie d'énergie	**- 30%**	**- 50%**
Energies renouvelables	**+ 32%**	

Impacts environnementaux du bâtiment en France

Le bâtiment, un secteur en première ligne

- 49 % de la contribution à la formation d'ozone photochimique
- 46 % des consommations de ressources naturelles
- 45 % de l'énergie finale consommée
- 33 % de la contribution à la pollution de l'air
- 25 % des émissions de CO_2
- 11 % des déchets inertes produits et 11 % des déchets non dangereux produits
- 9 % de la contribution à l'acidification atmosphérique
- Etc.

Empreinte carbone du secteur du bâtiment et de l'immobilier

40%

**Sources : CITEPA, SOeS, Ademe–chiffres 2015 et 2016*

Les réglementations existantes et labels

Démarches pour la performance thermique :

- 2005 : réglementation thermique RT 2005
- 2010 : label BBC « bâtiment basse consommation »
- 2012 : réglementation thermique RT 2012

⇒ *Réduction des impacts liés à l'utilisation du bâtiment*

Démarches pour la performance environnementale :

- 2004 : démarche HQE et cibles (écoconception, éco-gestion, confort, santé)
- Autre démarches similaires : BREEAM, LEED

En parallèle : réalisation des premières FDES

- 2012 : label « Bâtiment biosourcé »
- 2015 : « Démarche HQE » devient label « HQE performance »
- 2015 : création du label BBCA

=> Réduction des impacts liés à la construction des bâtiments

Label Bâtiment biosourcé

Le label «**Bâtiment biosourcé**» a été mis en application le 23 décembre 2012 par l'état. Il vise à favoriser le développement des filières de matériaux de construction biosourcés et leur utilisation en France.

Objectifs clés du label :

- promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables de proximité
- dynamiser le tissu économique et les circuits-courts
- offrir un choix de produits de qualité aux maîtres d'ouvrages
- renforcer les compétences des professionnels du bâtiment.

En intégrant des concepts et des méthodologies désormais considérées incontournables (**ACV, gestion durable du bois, émissions de COV**), le label apporte un cadre aux **maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou professionnels du bâtiment** dans leur démarche.

L'obtention du label permettra ainsi de valoriser les maîtres d'ouvrage et les filières engagés dans cette démarche.

3 organismes de certifications accrédités:
Céquami, Cerqual et **Certivéa**.

Tableau récapitulatif du taux d'incorporation de matière biosourcée à atteindre pour les différents niveaux du label « bâtiment biosourcé »

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	TAUX D'INCORPORATION DE MATIÈRE BIOSOURCÉE DU LABEL « BÂTIMENT BIOSOURCÉ » (kg/m² de surface de plancher (SP))		
	1er niveau	2e niveau	3e niveau
Maison individuelle	42	63	84
Industrie, stockage, service de transport	9	12	18
Autres usages (bâtiment collectif d'habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, enseignement, bâtiment agricole, etc.)	18	24	36

Label actuellement en révision :

La publication de ce label révisé devrait être faite **en parallèle de la publication des textes de la RE2020**

Le label E+ C- = Thermique et Environnement

Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

http://www.batiment-energiecarbone.fr/

Énergie

4 niveaux repères

Energie 4 : bilan nul

(conso. énergétique ≤ production énergétique)

Energie 3 : RT 2012 – 20%

Energie 2 : RT 2012 – 10%

Energie 1 : RT 2012 – 5%

Carbone

2 niveaux repères

Maison individuelle

MAISON INDIVIDUELLE	Carbone 1	Carbone 2
Eges	1200-1600	750-850
$Eges_{PCE}$	700-720	650-670

Bat. Habitat collectif

BAT. HABITATION COLLECTIF	Carbone 1	Carbone 2
Eges	1400-1800	950-1100
$Eges_{PCE}$	800	750

- $Eges_{PCE}$ = émissions maxi pour les produits de construction et équipements
- *Eges* = émissions pour l'ensemble des contributeurs (PCE et usage)
- Exprimées en kg eq. CO_2/m^2 SDP sur 50 ans
- Dépendent des caractéristiques du projet

Règlementation environnementale 2020

La loi ELAN (novembre 2018) :

- Echéance 2020 pour la future réglementation environnementale.

- « **Performance environnementale** » des bâtiments neufs et « **Exigence sur niveau d'empreinte carbone à respecter en 2020 + capacité de stockage du carbone dans les matériaux** ».

- Exigences (sans horizon défini) en matière de :
  - ***qualité de l'air intérieur***
  - ***recours aux matériaux issus de ressources renouvelables et du recyclage***

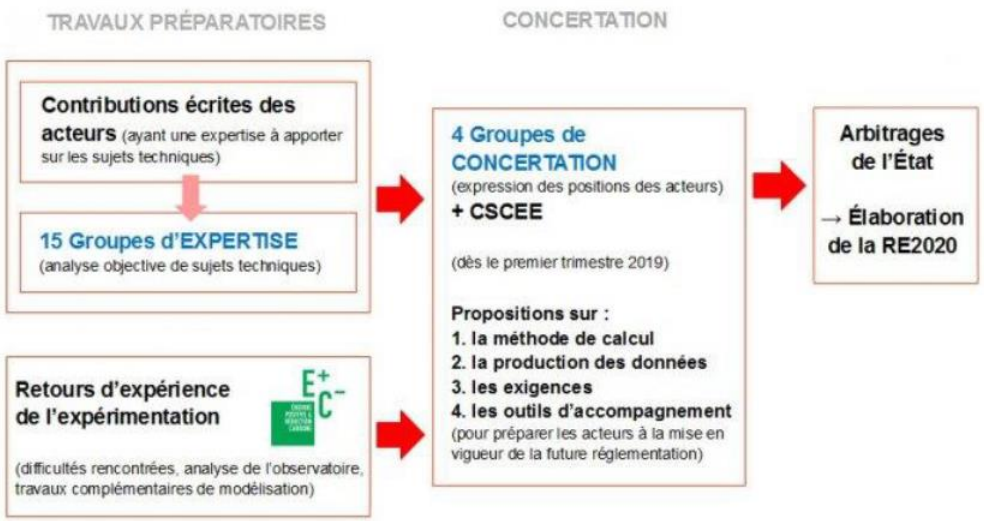

Source: DHUP

Analyse des résultats

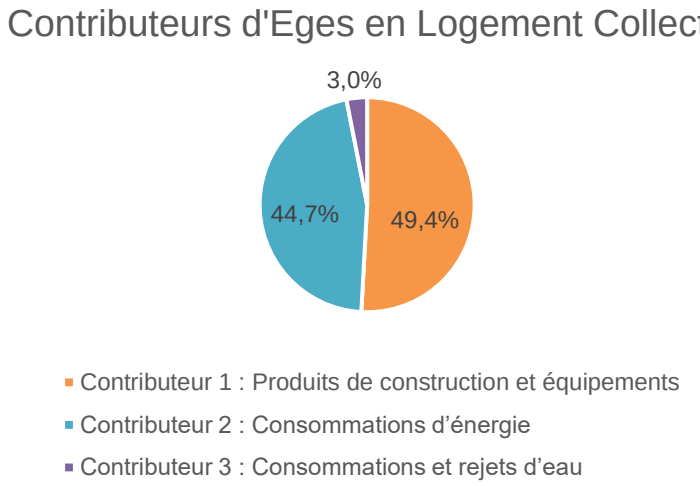

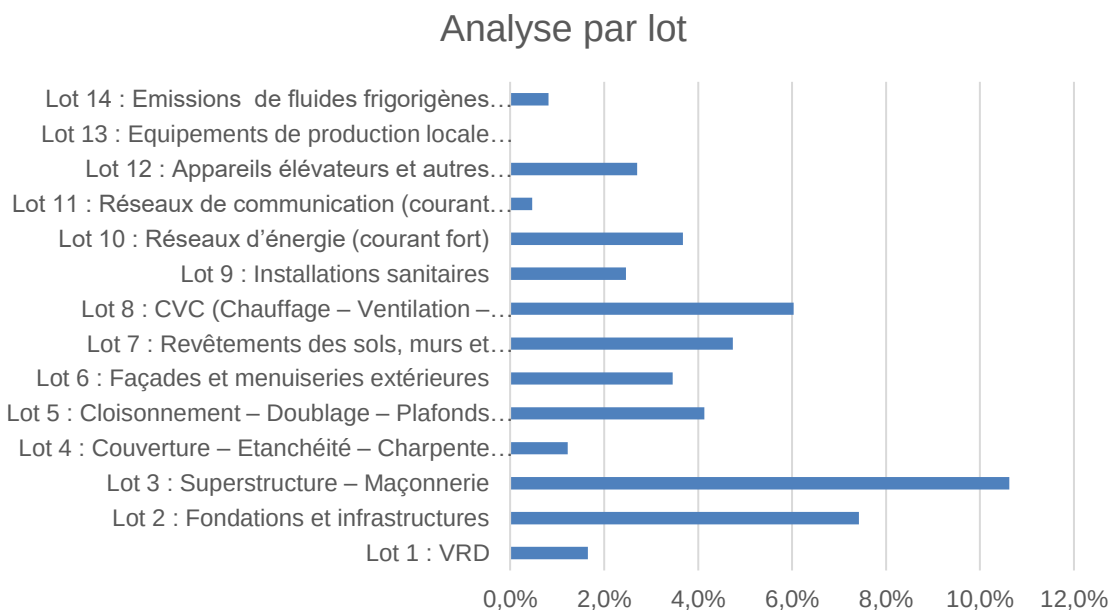

Lots	BOIS Français
	Gain %
Lot 2 : Fondations et infrastructures	-33%
Lot 3 : Superstructure – Maçonnerie	-68%
Lot 6 : Façades et menuiseries extérieures	-21%
Lot 7 : Revêtements des sols, murs et plafonds – Chape – Peintures – Produits de décoration	-24%

Gains sur émissions de GES

Forêt française = Forêt cultivée = Forêt gérée durablement

LE BOIS FRANÇAIS EST BIO-SOURCÉ, ÉCOLOGIQUE ET BAS CARBONE

Pour augmenter la captation du carbone nécessaire à la préservation du climat, il est important de respecter un cycle vertueux :

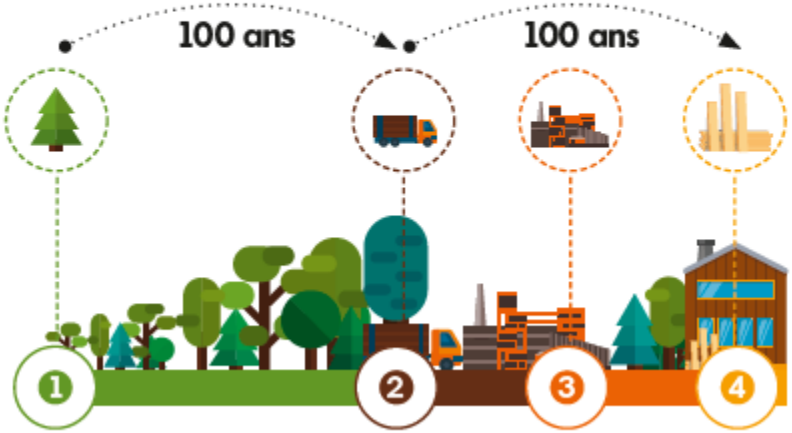

1 **planter des arbres :** maximiser de captation du carbone en forêt

2 **récolter les arbres matures :** atteinte d'un seuil de stockage carbone dans l'arbre

3 **transformer les arbres en produits bois :** transfert du stockage du carbone de l'arbre aux produits

4 **utiliser les produits bois dans la construction :** optimiser la séquestration du carbone dans le temps

5 **Co-produits - Recyclage**

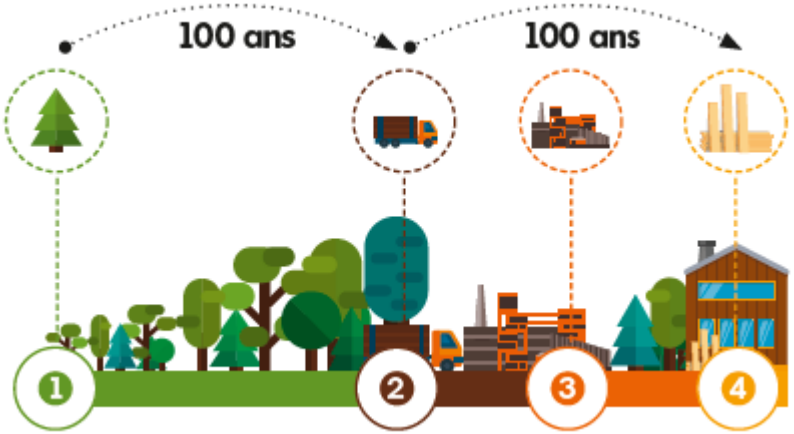

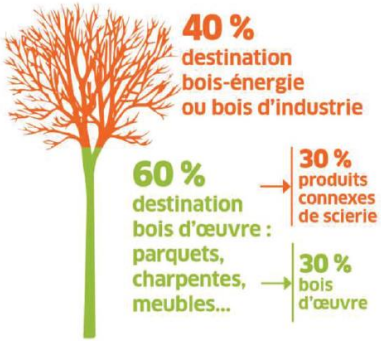

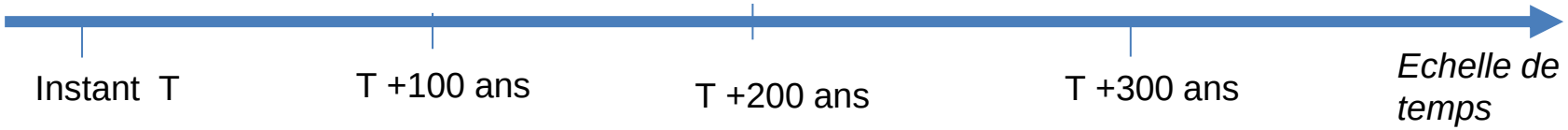

Calendrier RE2020

Juin 2019 – Mars 2020

Elaboration et publication de la méthode « Principes et éléments structurant de la méthode ainsi que l'ensemble de la méthode de calcul de la performance environnementale et énergétique ».

Janvier 2020 – Juin 2020

Travaux des groupes de travail groupes d'expertise et groupes de concertation.

Juillet 2020 – Septembre 2020

Concertation limitée aux représentants de filières
(contributions écrites jusqu'au 15 septembre)

⟹ Filière bois : note de positionnement rédigée avec les organisations professionnelles membres du Comité Stratégique de Filière.

Septembre 2020 – Décembre 2020

Concertations publiques obligatoires

Janvier 2021

Publication des textes pour une application en Juin 2021

Point 2

L’importance des données environnementales pour vos marchés.

ACV - Méthode

Méthode multicritères visant à **évaluer les impacts environnementaux** d'un produit ou système **tout au long de son cycle de vie**.

ACV - Bâtiment

En réaction aux impacts environnementaux liés au secteur « Bâtiment », des démarches volontaires et réglementaires ont étés mises en place pour **améliorer les performances thermiques** et **environnementales** (RT…). Ces démarches nécessitent des outils pour dresser les bilans environnementaux des bâtiments et les comparer entre eux, ce qui a participé à l'introduction des **Analyses de Cycle de Vie (ACV) de bâtiment**.

Pour évaluer les impacts environnementaux du bâtiment, il est nécessaire de disposer de données environnementales sur ses composants. Pour les produits de construction en France, il s'agit des FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire).

Une démarche normée et réglementée:
- Normes générales: ISO 14040 et ISO 14044
- Norme bâtiment : EN 15643
- Norme produit de construction : EN 15804

La méthode

Une approche en cycle de vie

Fin de vie

- Déconstruction, démolition
- Transport
- Réutilisation, recyclage ou élimination en tant que déchet

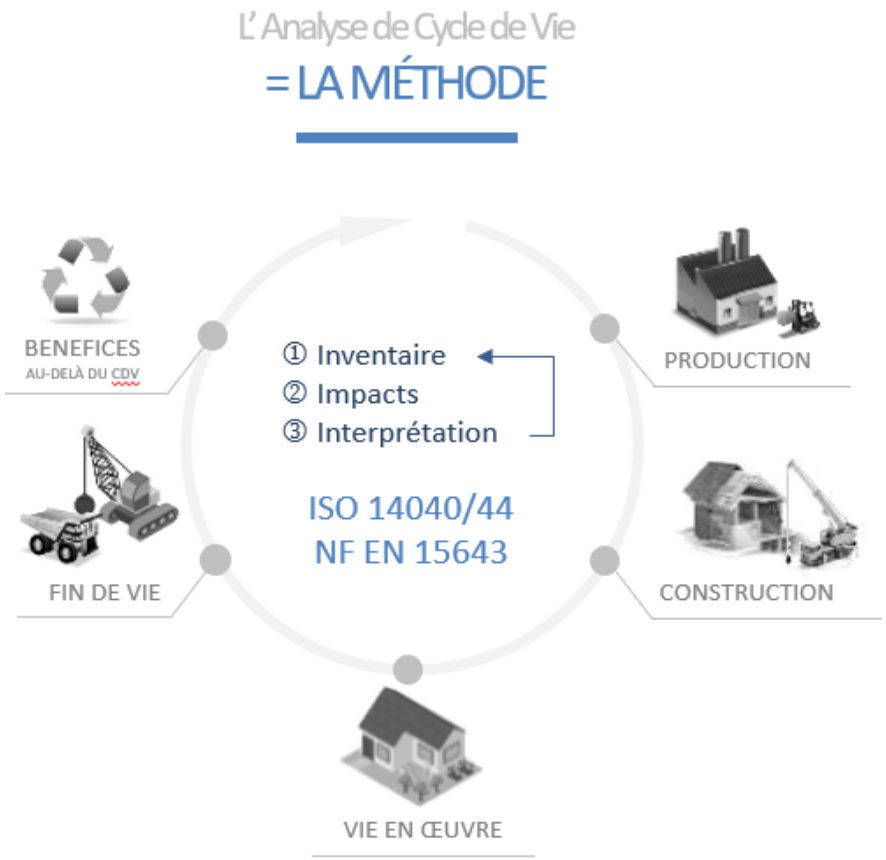

Produit:

- Appro
- Transport
- Production

Utilisation :

- Utilisation des produits inst
- Entretien
- Réparation, remplacement, rénovation
- Fonctionnement du bâtiment

Construction :

- Distribution
- Transport
- Construction
- Installation

La méthode

L'Analyse de Cycle de Vie
= LA MÉTHODE

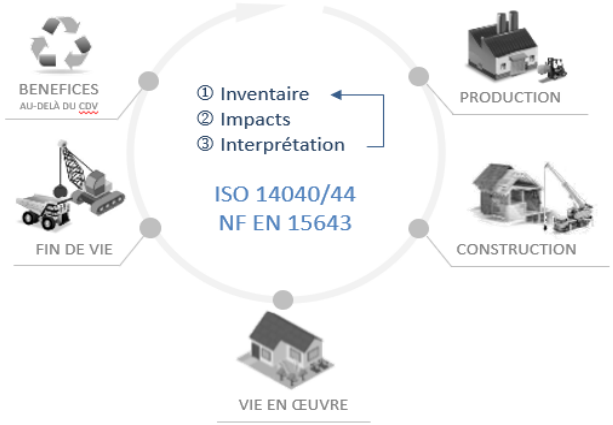

Échelle bâtiment
= ACV

Échelle composant
= DEP/FDES

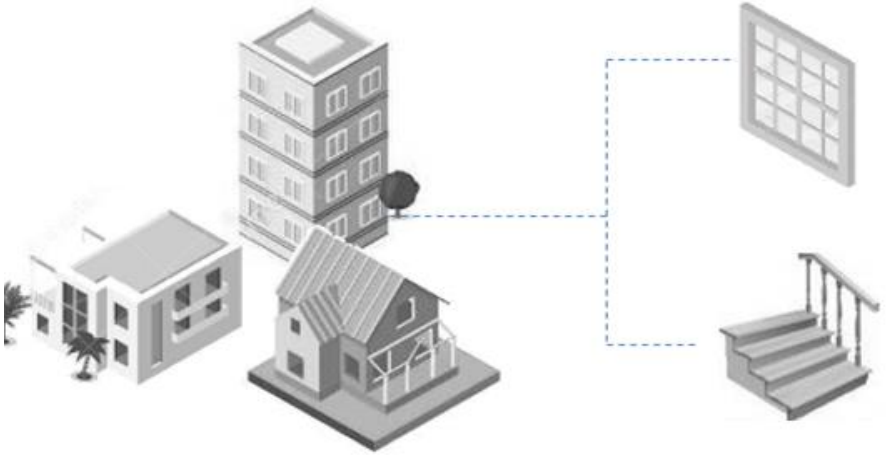

NF EN 15643
ACV = Analyse de Cycle de Vie

NF EN 15804
DEP = Déclaration Environnementale Produit
FDES = Fiche de Décl. Environnementale et Sanitaire

Source: FNB/ Estéana

FDES : De quoi parle-t-on?

FDES = Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Afin d'évaluer les impacts environnementaux du bâtiment, il est nécessaire de disposer de **données environnementales** sur ses composants.

- Pour les produits de construction en France, on parle de FDES
- Pour les équipements électriques, électroniques et climatiques, on parle de PEP (Profil Environnemental Produit).

Qu'est-ce qu'une FDES ?

Document au format normalisé (NF EN 15804+A1) qui présente les indicateurs environnementaux (au nombre de 28) et des informations sanitaires sur **le ou les produits qu'elle couvre**.

Plusieurs typologies de FDES existent : **FDES par défaut** (MDGED ou DED), **FDES collectives** (groupe d'entreprises), **FDES individuelle** (dédiée à 1 entreprise).

Une FDES peut être utilisée par son déclarant, ou dans le cas d'une FDES collective par tous les ayants droits pourvu qu'ils rentrent dans le cadre de validité défini dans la FDES.

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

A quoi sert une FDES ?

Utilisée dans le calcul de la **performance environnementale d'un bâtiment**.

Les FDES font également office de diagnostics environnementaux des produits de construction, et peuvent servir de base pour la mise en place de **démarches d'écoconception**.

Elles constituent également le socle obligatoire des **allégations environnementales** publiées par les fabricants dans leurs communications environnementales.

Quelle est la durée de validité d'une FDES ?

5 ans

Validité des données indiquées dans une FDES?

Les FDES réalisées sont valides et utilisables en France pour les produits destinés aux chantiers de construction situés en France.
Il existe en Europe des équivalents des FDES appelées EPD (Environmental Product Declaration).
Chaque EPD est réalisée suivant les normes en vigueur dans les pays de destination du produit, et n'est valide que dans ce pays.

Où trouver les FDES ?

Base nationale française de référence

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Vérification des données contenues dans une FDES ?

Depuis le 1er juillet 2017, **vérification obligatoire des FDES** candidates avant publication sur INIES par tierce partie indépendante habilitée, en conformité avec la réglementation française, les normes et les règles du programme de vérification INIES.

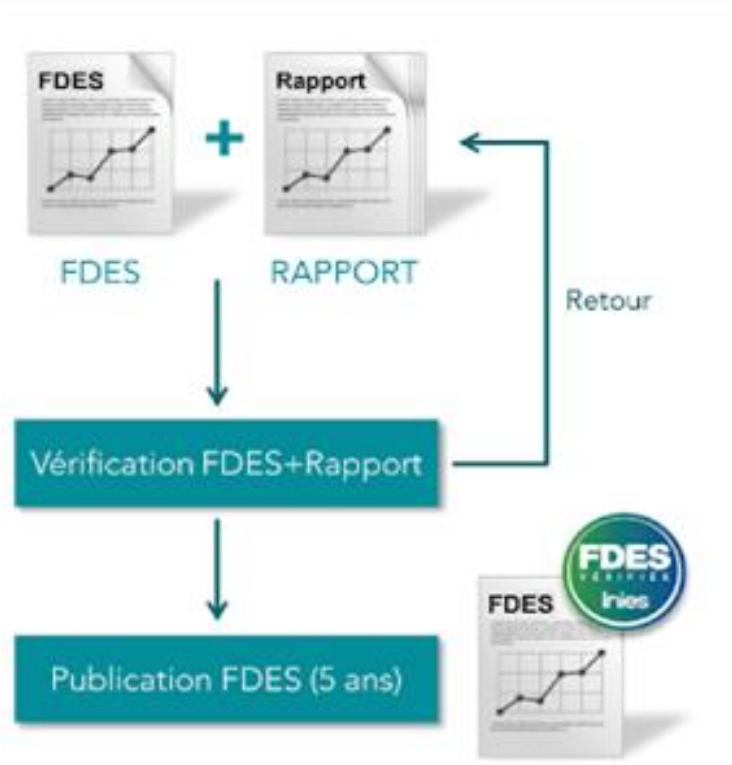

Qui utilisera les FDES ?

Architectes, bureaux d'étude et entreprises.

Elles seront demandées aux entreprises lors de réponses à des appels d'offre

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Quelles informations trouve-t-on sur une FDES ?

- Le **type d'ACV** (du berceau à la tombe exigé en France) et les produits couverts par la FDES.
- **L'unité fonctionnelle du produit** (UF): unité selon laquelle les résultats sont exprimés. **Une des notions les plus importantes**. C'est elle qui permet la comparaison des FDES et leur intégration dans les ACV de bâtiments.
- **La durée de vie de référence** (DVR) : durée sur laquelle l'UF et les performances du produit sont maintenue. Une des principales notions relatives aux FDES.
- **Le cadre de validité.**
- Les caractéristiques du produit : description, constituants principal (matières premières, substances dangereuses…), produits complémentaires pour la mise en œuvre, emballages, …
- Le profil environnemental : ensemble d'indicateurs environnementaux calculés sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
- Les informations santé et confort d'usage : contribution du produit à la qualité sanitaire des espaces intérieurs et de l'eau, contribution à la qualité de vie dans le bâtiment.
- L'identité de l'émetteur de la FDES.

FUTURE RE 2020

Indicateurs A1-A3 : Production (matières premières, transport et fabrication)

Indicateurs A4-A5 : Construction (transport et installation)

Indicateurs B1-B7 : Utilisation (maintenance, réparation, …)

Indicateurs C1-C4 : Fin de vie (déconstruction, transport, traitement des déchets, élimination)

Indicateurs D : Bénéfices et charges hors frontières (réutilisation, récupération, recyclage)

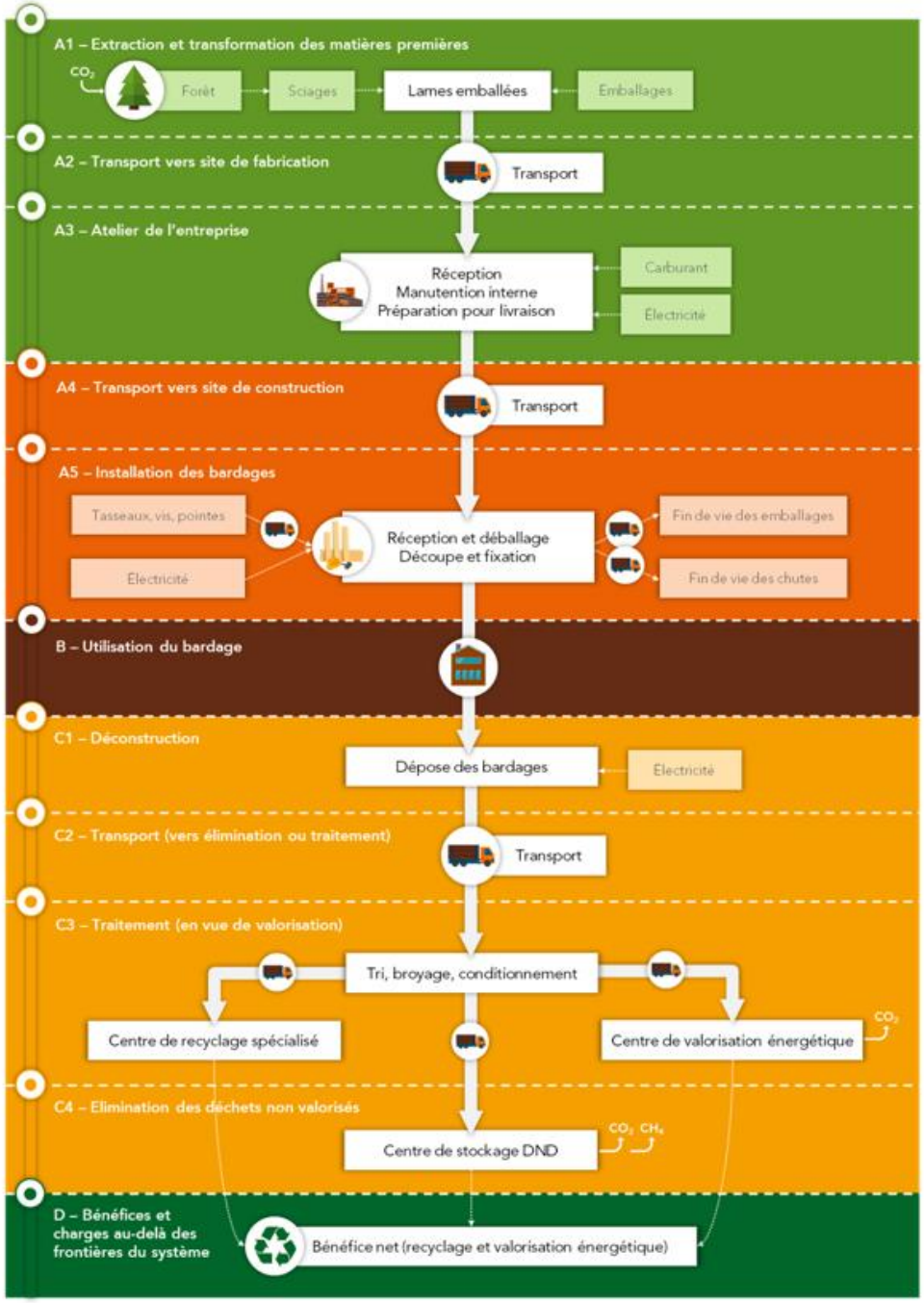

Source: EN 15804+A1

Synthèse de la méthode

Les FDES au cœur de la démarche

Bilan « Carbone » de la construction sur l'ensemble de son cycle de vie

Traitement et synthèse des données – Niveau carbone

Analyse de tous les matériaux et composants utilisés dans la construction du bâtiment

FDES réalisées par industriel ou organisations et vérification par un tiers indépendant reconnu par l'Etat

FDES pour chaque produit et composant de construction

FDES par défaut	FDES collectives	FDES sur mesure

Indicateurs environnementaux du produit

Traitement des données

Collecte des données environnementales et sanitaires du produit ou ICV – Inventaire du Cycle de Vie

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Combien coûte la réalisation d'une FDES ?

Les moyens engagés dans la réalisation d'une FDES dépendent de la façon dont le travail est effectué. Les FDES peuvent être réalisées en interne par le fabricant, en externe via un consultant, ou grâce à un configurateur c'est-à-dire un logiciel capable de créer des FDES sur mesure à partir d'un modèle collectif.

	EN INTERNE	EN EXTERNE	CONFIGURATEUR
LOGICIELS	Logiciel d'ACV, par exemple SimaPro, Gabi, OpenLCA, Excel…	Logiciel d'ACV, par exemple SimaPro, Gabi, OpenLCA, Excel…	Application web dédiée, ou tableur Excel amélioré
TEMPS DE TRAVAIL	Plusieurs dizaines voire une centaine de jours pour un salarié de l'entreprise fabricante (par exemple responsable QHSE)	De quelques jours à quelques dizaines de jours pour la collecte de données en interne au fabricant, le reste est réalisé par le consultant	De quelques jours à quelques dizaines de jours pour la collecte de données en interne au fabricant, une journée pour l'utilisation du configurateur
ESTIMATION DES COUTS	De l'ordre de 50 à 100 k€ pour une FDES (dont logiciel et base de données...). Dégressif en fonction du nombre	De l'ordre de 20 à 40 k€ pour une FDES. Dégressif en fonction du nombre	En fonction du nombre
AVANTAGES	Maitrise en interne. Intéressant pour un nombre important de FDES (plusieurs dizaines)	Simplicité, rapidité, accompagnement	Coût, utilisation des FDES collective comme base et modèle de référence.
INCONVÉNIENTS	Investissement financier très important. Temps de travail et délai après démarrage.	Investissement financier significatif	Nécessite la réalisation d'un configurateur au préalable, pas d'accompagnement

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Comment est réalisée une FDES ?

La réalisation d'une FDES fait appel à de la collecte et de l'analyse de données, de la modélisation et des calculs, et de la rédaction.

6 étapes

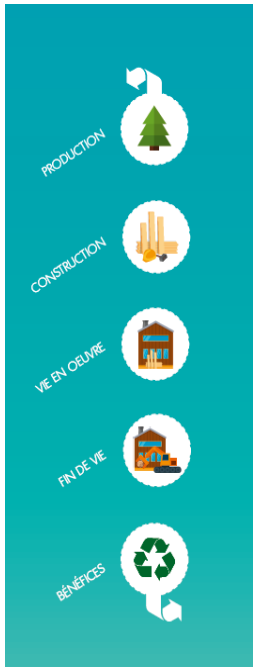

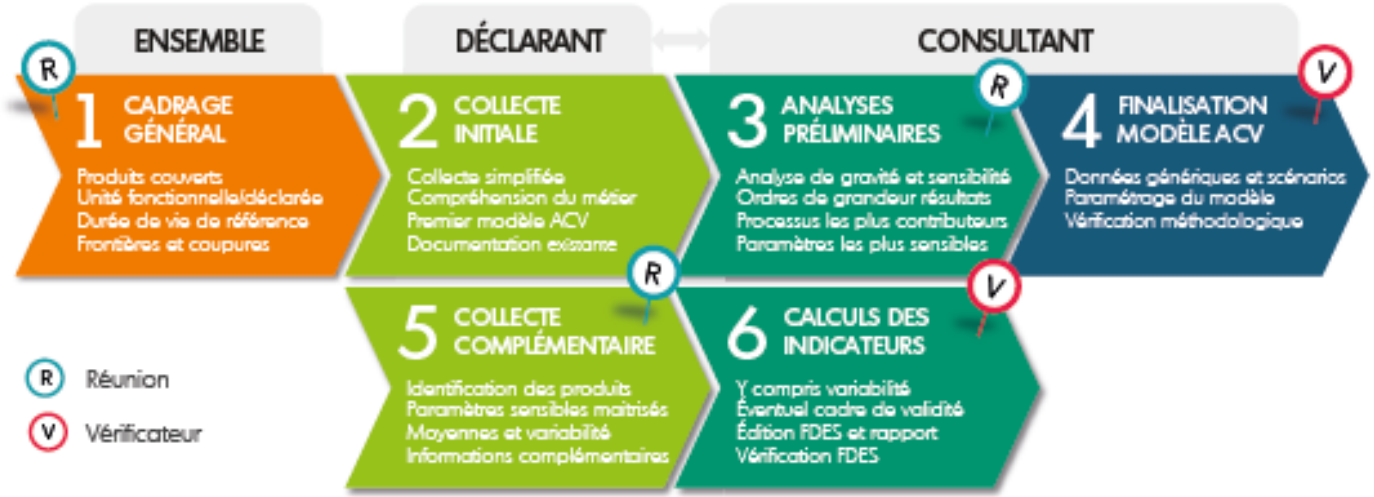

ILLUSTRATION CONCRÈTE DE LA COLLECTE D'INFORMATION INITIALE …

Principales informations à collecter lors de l'établissement de FDES, quelle que soit la famille de produits concernée, les données étant à collecter sur une année complète (appelée année de référence) :

- ***Informations sur les produits fabriqués*** : description qualitative des procédés de fabrication, types et quantité de chaque produits et co-produits, informations sur les différentes routes de fabrication (par exemple: % de produits passant par l'étape 1, par l'étape 2...)
- ***Matériaux entrant dans la fabrication des produits*** : matériaux et composants achetés par le site de fabrication des produits, y compris spécifications techniques, distances d'approvisionnement, mode de transport, etc...
- ***Consommation annuelle du site de fabrication*** : énergie (électricité, gaz naturel, carburants…), consommables (huile, outils métalliques…), emballages pour les futurs produits (palettes achetées, cerclages plastiques, films plastiques, cartons…)
- ***Flux sortants et émissions du site de fabrication*** : quantité de déchets par type, détail de l'origine des déchets, émissions dans l'air l'eau ou le sol, détail de l'origine des émissions
- ***Transport des produits fabriqués vers les clients*** : typologie des clients, positionnement géographique, type de véhicules pour le transport, caractéristiques du chargement…
- ***Informations sur les procédés relatifs à la mise en œuvre des produits*** : réception des produits sur chantier, à leur manutention, leur installation, en particulier énergie et eau nécessaires, accessoires de pose, déchets produits, devenir des emballages et déchets...

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

FDES avec données par défaut ou FDES MGED → Données non représentatives → Impacts très défavorables

FDES avec données collectives → Données représentatives et création d'un modèle collectif → Impacts favorables
Généralisent un produit /gamme de produits sur un ensemble d'acteur.
Voir cadre de validité de la FDES

FDES personnalisées à partir des données collectives → Données individualisées à partir d'un modèle collectif → Impacts favorables et affinés
Utilisées pour chantier spécifique ou pour une entreprise.

Configurateurs

FDES sur mesure ou individuelle à partir des données d'une entreprise → Données individualisée avec création d'un modèle propre à l'entreprise → Impacts représentatifs dédiés à une entreprise pour un produit

Deux notions à connaître

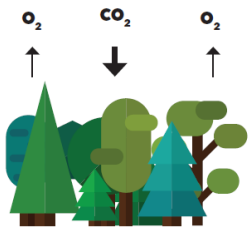

Captation du carbone en forêt

1m³ de bois rond permet la **CAPTATION DE CO_2 BIOGÉNIQUE****
Cette valeur est de 1000 kg équivalents CO_2 pour un bois d'une densité de 610 kg/m²

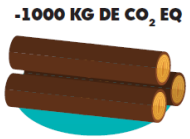

1 m³ de bois rond

Carbone biogénique : Les flux de carbone biogénique doivent être alloués de façon physique. En effet, le contenu en carbone est une propriété physique intrinsèque du matériau et doit rester attaché à celui-ci.
Remarque : carbone biogénique = carbone biosourcé = carbone issue de la biomasse

CO2 stocké

Pour **1 kg de carbone stocké, c'est 1*44/12=3,67 kg de CO2 stockés**.

Le bois se compose réellement de 50 % de carbone, de 44 % d'oxygène et de 6 % d'hydrogène. La méthode de calcul se fonde sur les masses atomiques du carbone (12) et de l'oxygène (16). Ceci donne la formule ci-dessous :

$$CO_2 \text{ stocké (in kg/m}^3) = \frac{\text{nombre de m}^3 \text{ de bois} \times \text{densité du bois (à un taux d'humidité de l'air de 12 %, en kg/m}^3)}{1 + (12 / 100) \text{ (à un taux d'humidité de l'air de 12 %)}} \times \frac{3{,}67}{2}$$

Ordres de grandeur

PRODUIT DE CONSTRUCTION	UNITÉ	EMPREINTE CARBONE TOTAL CYCLE DE VIE	CARBONE STOCKÉ DANS LE BOIS
Murs en bois (CLT ou ossature bois)	m^2	≈ 8 à 10 kg CO_2 équivalents Soit -30% à -80% par rapport aux autres solutions (bloc béton, brique, béton armé…)	≈ -19 kg CO_2 équivalents
Charpentes en bois	m^2	≈ 70 à 115 kg CO_2 équivalents	≈ -700 à -850 kg CO_2 équivalents
Fenêtres en bois	m^2	≈ 53 kg CO_2 équivalents Soit -20% à -50% par rapport aux autres solutions (PVC, aluminium, acier…)	≈ -27 à -30 kg CO_2 équivalents
Parquet (massif ou contrecollé)	m^2	≈ 2 à 8 kg CO_2 équivalents Soit -40% à -70% par rapport aux autres solutions (carrelage, moquette, PVC…)	≈ -15 à -25 kg CO_2 équivalents
Bardages en bois (naturels ou peints)	m^2	≈ 1 à 5 kg CO_2 équivalents Soit -60% à -80% par rapport aux autres solutions (brique, béton, acier…)	≈ -15 à -22 kg CO_2 équivalents
Terrasses en bois	m^2	≈ 3 à 8 kg CO_2 équivalents Soit -60% à -90% par rapport aux autres solutions (carrelage, béton, pierre…)	≈ -20 à -30 kg CO_2 équivalents

Source: étude FNB /Esténa sur les données de la Base Inies

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Où en est la filière bois ?

60 FDES COLLECTIVES de produits bois

STRUCTURE

- 1 FDES de CLT
- 1 FDES de mur ossature
- 2 FDES de bois d'ossature
- 6 FDES de charpentes
- 3 FDES de poutre lamellé

MENUISERIES

- 4 FDES de fenêtres
- 4 FDES de fenêtres mixte bois-aluminium (en cours)
- 5 FDES de portes extérieures
- 3 FDES d'escalier
- 8 FDES de portes intérieures (en cours de vérification)
- 2 FDES volets (en révision)

REVÊTEMENTS

- 5 FDES de parquets
- 1 FDES de lambris
- 3 FDES de bardages
- 2 FDES de platelages

PRÉ-PRODUITS

- 15 FDES de panneaux de process (en cours de vérification)
- 7 FDES de panneaux contreplaqué (en cours de vérification

23 FDES individuelles

- 10 FDES d'isolants
- 1 FDES de parquet
- 1 FDES de fenêtres
- 4 FDES de mixte bois-aluminium
- 2 FDES de fenêtres de toit
- 2 FDES de bloc porte
- 3 FDES de CLT
- 10 FDES de bloc porte (en cours)

Les FDES collectives dédiées aux produits bois français sont en cours de réalisation.

Les premières fiches seront disponibles cette fin d'année.

Note : liste établie au 27/07/2019

Point 3

La stratégie développée par la filière forêt-bois française

Relance : soutien à l'économie française suite crise COVID

LE BOIS DE FRANCE,
un achat solidaire et responsable
Ensemble, relevons le défi de la relance !

Communication destinée aux donneurs d'ordre

La récolte de bois d'œuvre est de 20,04 millions de m3 de bois rond en 2017.

En France, la production de sciages s'élève à 8,4 millions de m3 par an.

67% des grumes récoltées sont en résineux et 33% en feuillus.

83% de la production sont en résineux et 17% en feuillus.

En 2018, les scieurs et industriels ont transformé 1 million de m3 de produits finis en Bois de France dédiés à la construction (BRS, BMA, bardage, lambourde, terrasse...)

Une dynamique de la production française à +10% par an sur 5 ans !

Cette progression se manifeste par l'augmentation des parts de marchés de la construction bois :

Maisons individuelles : +20%
Logements collectifs : +19,4%
Bâtiments industriels : +31,5%

=> Les 5 raisons de choisir les bois de France : **www.choisir-le-bois-de-france.fr**

=> Présentation dynamique : **vidéo**

Ouvrages et site sur produits et savoir-faire d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- Le **site Bois d'ici** : www.boisdici.org

- Le **catalogue** des produits bois et **annuaire** des entreprises de transformation d'Auvergne-Rhône-Alpes

- Le **catalogue** des savoir-faire des menuisiers et agenceurs fabricants d'Auvergne-Rhône-Alpes

Ouvrages et site sur produits et savoir-faire français :

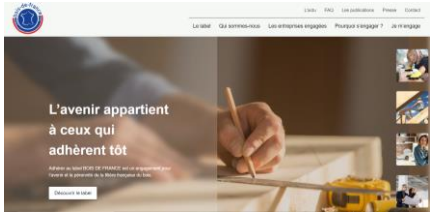

- Le **site bois de France** : www.bois-de-france.org

- Le **catalogue** des produits bois français

- L' **Annuaire** des scieurs et des industriels produisant des produits transformés en bois français

- Les **Fiches Pratiques** afin de mieux COMPRENDRE les PRODUITS en bois français.

- Le **Guide de réalisations** « Avec les produits bois français, vous avez le choix ! » utilisant des produits en bois français

LES FDES DES PRODUITS EN BOIS DE FRANCE

FDES COLLECTIVES ET CONFIGURABLES

Avec le soutien de

FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE www.franceboisforet.fr

Commission Seconde Transformation de la Fédération Nationale du Bois

FNB FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Où en est la filière bois ?

Deux clés d'entrée différentes

Critères d'entrée	Réalisation des FDES collectives	
	Fiches CODIFAB	**Fiches FNB**
Clés d'entrée de la FDES	**bois de toutes origines**	**bois de France/bois français : bois issus de la ressource française et transformé en France**
Modèle : données d'entrée	Calcul basé sur la base de données Amont datant de 2005	Calcul basé sur la base de donnée amont datant de 2018/2019 (collecte réalisée par la FNB)
Méthodologie et choix spécifiques	Modèle développé par le FCBA	Modèle spécifique développé et validé à chaque étape par les professionnels (COPIL)
Fin de vie – Module D	Scénario filière (action en cours pour modification)	Scénario filière (action en cours pour modification)
Qui peut les utiliser ? (cadre de validité)	Les fabricants sont les entreprises produisant en France des produits répondant aux éléments de description de la fiche. Tout fabricant français peut revendiquer	Les fabricants sont les entreprises produisant en France des produits avec du bois d'origine française répondant aux éléments de la fiche. **Tout fabricant français utilisant du bois français/bois de France peut revendiquer cette FDES**
Configurateur	DE-bois	DE-boisdefrance

Ouvrages réalisés par la FNB pour vous aider

Un argumentaire pour la maîtrise d'ouvrage

Un guide pour aider les entreprises à comprendre les points clés d'une FDES

Disponibles sur :
https://www.bois-de-france.org/les-produits-bois-francais/

Les Configurateurs

Principe et utilité d'un configurateur :

- ✔ Continuité avec la démarche FDES collectives nationales
- ✔ Utiliser une méthodologie commune et une application web pour créer des FDES
- ✔ Permet la réalisation de FDES spécifiques optimisées (chantier ou fabricant)
- ✔ Utiliser par les bureaux d'études pour réaliser les ACV de bâtiments RE2020

Configurateur de FDES des produits en bois français

Outil développé pour :

- Les architectes/maitrise d'ouvrage, BE et prescripteurs : personnaliser les FDES au chantier
- Les scieurs/entreprises françaises : individualiser les FDES collectives à l'entreprise

Objectifs :

- ✔ Prendre en compte les données de production des scieries françaises : approvisionnement, consommation…
- ✔ Donner la possibilité d'aller plus loin dans l'analyse du cycle de vie, vers des objectifs plus ambitieux
- ✔ Permettre d'identifier une origine nationale du bois dans un souci de traçabilité des produits dans un projet selon la volonté du maître d'ouvrage
- ✔ Utiliser les données des ICV sciages français actualisées

=> Seul outil qui permet aux scieurs français d'individualiser les FDES collectives

ACTIONS EN RÉGION

En région Auvergne-Rhône-Alpes

Ce qui est engagé au sein de Fibois AuRA

- **Action en Auvergne-Rhône-Alpes**
  - ✔ *Adhésion VAD + participation au groupe de suivi expérimentation E+C-*
  - ✔ *Participation au Comité technique OBEC*
  - ✔ *Suivi au niveau national au sein de FBR*

- **Action sur la zone Massif central d'Auvergne-Rhône-Alpes**
  - ✔ *Mise en place de 4 réunions d'information/sensibilisation destinées aux entreprises (2 en ex-Auvergne, 2 en ex-Rhône-Alpes partie Massif central [42, 69, 07]).*
  - ✔ *Recours à un expert extérieur pour expliquer E+C-, les FDES et leurs différentes déclinaisons lors de ces réunions.*
  - ✔ *Formation de 3 salariés de Fibois AuRA à l'accompagnement individuel FDES des entreprises via l'expert retenu, ou un autre.*

Merci de votre attention

FIBOIS AURA
Jean-Pierre MATHE – Prescripteur bois-construction
Mail: jp.mathe@fibois-aura.org

Webinaires Ardèche-Drôme
OCTOBRE 2021
FILIÈRE FORÊT-BOIS

ardèche LE DEPARTEMENT

LA DROME LE DÉPARTEMENT

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Prochain RDV : Jeudi 21 octobre 16h30 - 18h30

L'intégration du bois local dans les constructions et la rénovation de bâtiments publics

assisesforetbois0726@ardeche.fr

Webinaires organisés en partenariat technique avec :

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Office National des Forêts

FIBOIS ARDÈCHE - DRÔME

Communes forestières Ardèche

et avec le soutien pour la diffusion de :

FRANSYLVA 26

FRANSYLVA 07 FORESTIERS PRIVÉS DE L'ARDÈCHE

Forestiers Privés de la Drôme